



# MERCURE SUISSE,

OU

RECUEIL DE NOUVELLES

HISTORIQUES , POLITIQUES ,

LITÉRAIRES ET CURIEUSES:

A O U S T 1 7 3 7 .

---

---

*NOUVELLES HISTORIQUES  
ET POLITIQUES.*

ALLEMAGNE.



VIENNE. Le Marquis *Bartolomei*, Envoié de *Toscane*, aiant notifié solennellement à l'Empereur, sur la fin du Mois passé, la mort du Grand Duc de *Toscane*, S. M. I. a nommé le Comte de *Cobenzel*, Conseiller Aulique de l'Empire, pour aller faire en son Nom

A 2 des

des Complimens de Condoléance à l'Electrice Palatine Douairière, Sœur de S. A. R. La Cour prit aussi le Deuil à l'occasion de cette mort, & on a célébré dans l'Eglise des Augustins un service solennel pour l'Âme de ce Prince.

L'Empereur a conféré au Général *Molck* le Régiment vacant de *Stabrenberg*, Infanterie; & celui de *Wirtemberg* a été donné au Comte de *Kollowrath*. L'Empereur a élevé à la Dignité de Comte de l'Empire le Baron *François Adolphe Dietrich d'Ingelheim*, en récompense des services qu'il rend à S. M. I. & à l'Empire, dans la Chambre Impériale de *Wetzlar*. Cet honneur est d'autant plus aplaudi que ce Seigneur a toujours fait paroître un zèle incorruptible pour la Justice, sur tout dans l'exercice des Charges de Président & de Grand Juge de cette Chambre.

On communiqua le 26. du Mois dernier à *Ratisbonne*, à la Dictature publique, un Décret de Commission Impériale, dans lequel l'Empereur déduit les motifs qui l'ont engagé à prendre les Armes contre la *Porte Ottomane*. S. M. I. y dit entr'autres : *Que l'Alliance conclüe en 1726. avec la Cour de Russie, n'ayant pour but que la sûreté mutuelle des deux Empires, S. M. I. avoit employé tous ses soins pour rétablir la Paix entre la Russie & l'Empire Ottoman; mais que comme la Porte n'a pas voulu y donner les mains,*

*mains, & qu'il paroïssoit d'ailleurs que les Infidèles, animez par le Renégat Bonneval, méditoient d'envahir tôt ou tard les États Héritaires, S. M. I. s'est vû obligée, pour sa propre défense, d'assister puissamment sa fidèle Alliée. Que S. M. I. aiant appris que sa conduite à cet égard avoit été approuvée, non seulement dans l'Empire, mais aussi dans les Cours étrangères, Elle se flattoit que les Electeurs, Princes & États de l'Empire contribueroient à cette Guerre, au moien d'un Subside convenable &c.*

Le 30. du passé on fit partir de cette Ville 500 Mille Florins pour l'Armée Impériale. On y envoya pareillement diverses Munitions de Guerre, & entr'autres 900. quintaux de Poudre. Il y a ordre aux Munitionnaires d'y en envoyer encore plusieurs Miliers, & de préparer d'autres fournitures. L'Impératrice régnante a aussi envoyé à l'Hôpital de Zemblin 600 Eimers du meilleur Vin d'Autriche, plusieurs Lits & une quantité de Linges, pour l'usage des Soldats malades ou blessés. Un Espagnol, Maréchal de profession, qui s'est rendu fameux en cette Ville, non seulement par son habileté à traiter les Chevaux, mais aussi par un Spécifique pour guérir la Fièvre & la Dissenterie, est parti pour l'Armée, dans les commencemens de ce Mois, par ordre de la Cour, avec le titre de Médecin & 3000. Florins de Pension annuelle; afin de soulager

les Soldats ataqués, *dit-on*, en affés grand nombre de ces Maladies.

Le 2. de ce Mois, le Comte de *Grün*, Colonel Commandant du Régiment de *Charles de Lorraine*, Infanterie, précédé de 7. Postillons sonnant du Corps, arriva en Poste de la grande Armée Impériale, avec l'agréable nouvelle, que la Fortereffe de *Nissa* s'étoit rendue aux Armes victorieuses de l'Empereur, le 28. du Mois dernier. Il fut d'abord à l'Audience de S. M. I. à qui il remit les Articles de la Capitulation acordée à la Garnison Turque de cette Place. Le 4. on chanta le *Tedeum*, & il y eut une Messé solemnelle, en Actions de grâces de la réduction de cette Fortereffe.

Le 13. on dépêcha un Exprès au Prince FERDINAND DE BAVIERE, avec la Patente de *General Velt - Maréchal* actuel de l'Armée Impériale. Ce Prince doit prendre incessamment la Route de Hongrie, pour commander un Corps d'Armée de ces côtés là.

On voit en cette Ville une Rélation des mouvemens de nos Troupes, depuis le 12. du passé, que l'on commença, par ordre de la Cour, les hostilités contre les Turcs. Voici les premières dispositions de nos Armées, & le precis de cette Rélation.

*L'Armée Impériale, qui est dans la Servie, fut disposée de la manière suivante. Le Comte Joseph Ester-*

Esterhafi Ban de Croatie fut posté sur la Rivière d'Unna, près de la Forteresse de Novi-Vechio, aiant sous ses ordres 11000 Croates. Le Comte de Stubenberg campa un peu plus bas près de la Forteresse de Vihatsch, avec 6000. Hommes des Milices de Carlstat. A quelque distance de là, du côté de Knin, on posta le Comte d'Herberstein, avec 4000 Hommes. Ces Troupes étoient destinées à veiller sur les Garnisons de Novi-Vechio & de Vihatsch. Le Prince de Saxe Hildburghausen qui étoit campé avec 10000. Esclavons & 14000. Hommes de Troupes réglées entre Gradisca & Brod, avoit ordre de passer la Save & d'aller ataquier la Forteresse de Banjalucka & ensuite celle de Jaicza, situées sur la Rivière de Verbas. On posta aux environs de Widin un Corps de Troupes pour tenir en bride la Garnison de la Place. Le General Comte de Vallis, qui étoit dans la Transilvanie avec une Armée de 24000 Hommes, étoit chargé d'envoier divers Détachemens pour pénétrer dans la Valachie Turque. Les Généraux Molkck & Tschernin devoient entrer dans la Moldavie. La grande Armée, sous les Ordres du Velt-Maréchal Comte de Seckendorf, étoit chargée de faire le Siège de Nissa. Suivons là dans sa marche & dans ses opérations.

Le 12. de Juillet, le tems s'étant un peu remis au beau, on dressa un Pont de Bateaux sur la Morave, & on fit passer une partie des

*Bagages de l'Etat Major. A minuit on dépêcha un Courier à S. M. I. & on donna ordre à la Cavalerie de se tenir prête à marcher.*

*Le 13. à l'aube du jour, la Cavalerie se mit en marche, passa le Pont qu'on avoit dressé près de Ravena, & alla se poster à Konigswehr, où le Duc de LORRAINE, le Comte de Sekendorf, & quelques autres Généraux se rendirent aussi. On ne put point faire passer ce jour là l'Infanterie, à cause des inondations; mais on trouva moyen de poster 23. Bataillons près de Ravena, sous les Ordres du Baron de Schmettau, Général d'Artillerie.*

*Le 14. la Cavalerie & l'Infanterie, sous les Ordres du Baron de Schmettau, allèrent occuper le Camp qu'on avoit marqué près de Barakin, le long de la Rivière de Ribaiza, où l'Infanterie qu'on avoit laissé à Jagodina, arriva pareillement l'après midi. Mr. Bratta, Capitaine de Cavalerie, fut envoyé ce jour là au Bacha de Nissa, avec un Trompette pour lui remettre une Lettre du Comte de Konigsegg au Grand Vizir, contenant les raisons qui engageoient S. M. I. à ne plus diferer de prendre part, selon l'Alliance faite avec la Russie, à la Guerre entre la Porte & l'Autocratrice de Russie. Le soir, il arriva un Exprès, avec avis que le Major Général Baron d'Omilrian, qui jusques ici a commandé à Belgrade, s'étoit emparé de la petite Forteresse de Lesnitza, qu'il y avoit eu 47. Turcs de la Garnison*

son tués, & le reste fait Prisonniers avec leurs Femmes & Enfans, à l'exception d'un petit nombre, qui se sauva dans les Forêts. On y trouva quantité de Chevaux, de Bœufs, & de Moutons &c. & deux Etendarts. Un Aga y fut tué & un autre fait Prisonnier avec sa Femme. Les Impériaux n'y eurent qu'un Heiduque tué & 3 blessés.

Le 15. les quatre Regimens de Cuirassiers de Portugal de Zollern, de Lockowitz & de Hohonens, & les deux de Dragons de Wirtemberg & de Bavière, qui étoient sous les Ordres du Général Comte de Wurmbbrand, arrivèrent au Camp. Un Janissaire, avec des Lettres du Bacha de Nisla au Général Commandant y arriva pareillement. Il demandoit pourquoi on avoit jetté un Pont sur la Morave, & pourquoi on aprochoit avec l'Armée? Le Général de Miglio, les Generaux Wachtmestres Comte Charles Palfi & Doxat \* & le Prince Charles de Lorraine, comme le plus ancien Colonel de l'Armée, furent détachés ce jour là avec 1800 Chevaux, 12. Compagnies de Grenadiers & quelques Pièces de Canon, pour aller s'emparer de Palanka Rasseim, situé à 6. lieues de Barakin. Le Prince Charles de Lorraine s'avança  
le

\* Le Major Général Doxat, qui est Suisse, est regardé comme un des plus habiles Ingenieurs que l'Empereur ait à son service.

le 16. avec 1000. Hommes , & il eut le bonheur de battre quelques Troupes Turques , & de forcer un Passage. Le 17. ils s'emparèrent du Poste de Rasseim , sans beaucoup de résistance.

Le 19. on détacha 4000. Hommes de Cavalerie , pour marcher du côté de Niffa. Le Prince Charles de Lorraine se joignit à eux comme Volontaire. Le 20. le Général Comte Philipi partit de grand matin , avec 6 Régimens de Cavalerie , & prit la même route.

Le 21. on détacha 4. Bataillons & 2. Régimens de Hussars pour se rendre à Schupelach , & y tracer un nouveau Camp pour l'Armée. Ces Troupes escortoient quelques Pièces d'Artillerie , les Pontons & le gros Bagage , auxquels on faisoit prendre les devants. On aprit ce jour là , que le Général Philipi étoit arrivé à Alexiniza , où il comptoit s'arrêter un jour & continuer ensuite sa marche vers Niffa.

Le 22. toute l'Armée se mit en marche vers le nouveau Camp de Schupelach , & on laissa les Malades à Barakin , où l'on a formé un Hôpital. On aprit que le Général Philipi comptoit d'arriver le 23. à Doponicza , à 2 lieues de Niffa.

Le 23. l'Armée arriva dans le nouveau Camp de Schupelach. On aprit que le Major-Général Doxat , qui avoit été envoyé à Bagna , avoit mis dans cette Palanque une Compagnie de Gren-

na-

radiers, pour y rester jusqu'à ce qu'on eut fait la récolte des Grains, qui est fort abondante dans ces Quartiers là; qu'ayant ensuite continué sa marche, il avoit appris que les Turcs avoient abandonné toutes les Palanques, qui sont sur les Frontières de Servie & de Bulgarie, entr'autres celles de Sperlicko, Grafquie & Aoffke, & qu'il avoit résolu de mettre Garnison dans cette dernière, comme la plus importante, étant située sur la Rivière de Timok, & sur le grand Chemin de Widin. On aprit le même jour du Général Comte Philipi, qu'ayant été informé que la Garnison de Niffa étoit foible, il avoit pris la résolution de s'avancer plus près de la Place & de l'investir, afin d'empêcher qu'on n'y fit entrer du renfort.

Cette nouvelle engagea le Général de Seckendorf de s'y transporter le 24. avec une Escorte de 30. Chevaux Il aprit que le Commandant de Niffa avoit demandé 20. jours pour informer la sublime Porte de la situation des affaires, & recevoir ses Ordres, mais que le Comte Philipi n'avoit voulu lui acorder que jusques au 25. pour se déterminer sur la rédition de la Place, passé lequel tems on pousseroit les atâques avec vigueur, & que l'on ne feroit aucun quartier. Le Comte de Seckendorf voiant ces dispositions & étant informé, que la Garnison & tous les Habitans de Niffa, à l'exception de 600. Janissaires, étoient disposés à se rendre, retourna au Camp de Schupelach, éloigné de 11. lieues de Niffa.

Le

Le 25. au matin, le Comte de Seckendorff fit marcher vers Niffa, deux Régimens de Hussars & trois d'Infanterie, qui furent suivis de l'Artillerie & des Pontons.

Le 26. à deux heures avant l'Aube du jour, toute l'Infanterie du Camp de Schupelach se mit en marche, l'Avant-Garde prenant la route de Rasna. Le Comte de Seckendorf expédia un Courier au Prince de Saxe-Hildburghausen à Gradisca, & un autre à la Cour Impériale pour l'informer de ce qui se passoit. Il suivit ensuite l'Infanterie & la joignit à Alexiniza. Il rencontra dans sa route le Comte de Grüne, que le Général Philipi lui avoit dépêché pour l'informer de la Capitulation de Niffa; mais que le Bacha & la Garnison refusoient cependant de se rendre jusques à l'arrivée de toute l'Armée Impériale devant la Forteresse. Ce qui engagea le Comte de Seckendorf d'expédier des Ordres à la Cavalerie pour s'avancer en diligence vers cette Place & s'y rendre le 28.

Le 27. à une heure après minuit, toute l'Infanterie, l'Artillerie & les Pontons, ainsi que divers Détachemens qui avoient rejoints l'Armée, se remirent en marche, & arrivèrent le même jour sous Niffa. Le Duc de Lorraine, & le Comte de Seckendorf s'y étoient aussi rendus. Ces Généraux firent le tour des dehors de la Place, avec une Escorte de 100. Chevaux, & donnèrent des Ordres pour poser des Corps de Garde en certains Endroits.

Le

Le 28. vers les 8. heures du Matin, le Général de Seckendorf envoya dans la Ville Mr. Thiels, Secrétaire Imp. & Interprète Aulique de Guerre, pour demander au Bacha la consignation des Portes, ainsi qu'on étoit convenu de le faire après l'arrivée de l'Armée Impériale. Ce Secrétaire exécuta sa Commission très habilement; & manda vers le Midi, au Général Commandant, qu'à l'issuë d'une Conférence qui se tenoit, on lui enverroient par une Députation solennelle les Clés de la Ville & des Magazins. C'est ce qui fut effectué sur les 4. heures. Les Deputez, en présentant les Clés, firent un petit Discours fort respectueux, & appuyèrent principalement l'exécution de ce qu'on s'étoit engagé de leur fournir pour leur départ. Le General Commandant leur répondit que S. M. I. avoit toujours acoutumé de remplir religieusement les Engagemens que l'on contractoit en son Nom, & qu'on ne manqueroit point de leur procurer au plutôt ce qui leur étoit nécessaire pour leur évacuation. Le Baron de Thüngen, avec un Corps de 600 Grenadiers, sous le Commandement du Prince Charles de Lorraine, comme plus ancien Colonel, prit ensuite possession des trois Portes de la Place, nommées de Constantinople, de Belgrade, & de Widin, & l'on dépêcha sur le Champ le Colonel Grüne, pour en porter la nouvelle à Vienne, avec les Articles de la Capitulation, qui avoit déjà été signée le 23. par le

Général

Général Philipi, & par le Bacha Commandant de Niffa. Les Articles les plus essentiels étoient : Qu'il seroit permis à la Garnison & aux Habitans de sortir de la Place avec tous les Honneurs Militaires, leurs Armes, Efets, Marchandises, Femmes & Enfans, Serviteurs & Esclaves, à l'exception néanmoins des Esclaves Chrétiens. Qu'on leur fourniroit les Chariots & Chevaux nécessaires pour les conduire jusqu'à Sophia; & que la Garnison laisseroit 2. Otages pour sûreté du renvoi de ce qui leur auroit été fourni. Que l'on indiqueroit les Magasins, Provisions & Munitions de Guerre, Canons, Mortiers, Bombes &c, comme aussi les Mines & Souterrains, & que le tout seroit remis aux Impériaux sans y rien changer.

Les 29 & 30. on fit les préparatifs nécessaires, pour conduire la Garnison à Sophia : Ce qui fut exécuté les jours suivans. Elle consistoit à environ 3000. Hommes. De Sophia elle s'est rendue à Andrinople. On a trouvé dans Niffa 134. Canons de bronze, 2. de fer, 12. Mortiers & quantité de Munitions de Guerre & de bouche.

Le 1. de ce Mois le Général Velt - Maréchal Comte de Khevenhuller prit la route de Widin, avec 6. Régimens d'Infanterie, 20. Compagnies de Grenadiers & 100 Hussars. Ce Général aiant rencontré à quelques lieues de Niffa, un gros Corps de Troupes Ottomanes qui se préparoient

paroiént à surprendre la Milice Nationale, les ataqu le premier, leur tua 200. Hommes, fit plusieurs Prisonniers & gagna une Queue de Cheval & 4. Drapeaux. Le Major Général Doxat fut détaché le même jour avec une petite Escorte, pour s'emparer de quelques Postes dans le voisinage de Sophia.

Le 4. on chanta le Tedeum pour la prise de Nissa. Le Général Velt - Marechal Lieutenant Baron de Leutrum en a été nommé Commandant. Le Lieutenant Colonel Baronde Leitwitz a été chargé de conduire la grosse Artillerie par eau, de Seméndria directement à Widin.

Le Duc de Lorraine partit le 5. avec une Escorte de 200. Chevaux, pour joindre le Comte de Khewenhuller; & le 6. on lui envoya trois Régimens de Cavalerie. Ce Général a depuis investi Widin avec 15000 Hommes, & le Comte de Wallis s'est mis en marche de l'autre côté du Danube, avec son Armée, pour serrer cette Place de ce côté là.

D'un autre côté les Troupes Impériales ont reçu quelques échecs en Croatie. Le 22. du passé les Turcs au nombre de 10000. ataquèrent près de Vacap, le Corps de 6000. Hommes de Milice du Comte de Stubenberg, qui étoit alors commandé par le Baron de Raunach. Ce Corps fut obligé de se retirer près de Carlstadt. On fait monter la perte à plus de 2500. Hommes. Le Baron de Raunach s'est trouvé du nombre des

Morts;

ainsi que plusieurs Officiers de distinction. Dans une autre rencontre près de Malfitz, les Impériaux eurent deux Capitaines & 20 Soldats tués, & le Général Müffling y reçut trois blessures. Les Turcs par contre, outre plusieurs Soldats, y perdirent leur Chef, divers Officiers de marque & quelques Enseignes. Il s'est passé aussi une Action vigoureuse le 4. de ce Mois près de Banjalucka, dont le Prince de Saxe Hildburghausen avoit formé le Siège. Il y a eu dans cette occasion, du côté des Impériaux 2. Colonels, un Wachtmeijere en Chef, 9. Capitaines, 7. Lieutenans, 6. Enseignes, 476. Fantassins & 102. Cavaliers tués; outre plusieurs Officiers & Soldats blessés. La perte des Turcs va beaucoup au de là, & on croit même que leur Seraskier est parmi les morts. Cette Action, & le nombre des Ennemis qui augmentoit tous les jours, obligea le Prince de Saxe Hildburghausen de lever le Siège de Banjalucka, le 5. de ce Mois, & de se retirer à Gradiska.

Voilà la situation actuelle de nos Troupes. Elles sont victorieuses par tout, excepté en Croatie; mais depuis leurs Echecs, celles-ci se sont postées dans un Camp fort avantageux, pour observer les mouvemens des Ennemis, & pour couvrir nos Frontieres. On a publié par ordre de S. M. I. dans toute les Terres conquises sur la Turquie; que les Habitans pouvoient y demeurer en toute sûreté, sous la Protection de l'Empereur.

On

On a défendu aux Troupes, sous peine des châtimens militaires les plus rigoureux, de commettre les moindres excès dans les Provinces qui se feront soumises. La *Moldavie* a été taxée à 20000. Ducats de Contributions, & la *Bosnie* à plus de 50000. On a appris que le Général *Wurmbrand* étoit mort de Maladie à *Barakin*. L'Empereur a déclaré le Prince *Charles de Lorraine*, Général d'Artillerie.

## P O L O G N E

FRAUSTADT. Le *Senatus Consilium* s'est tenu avec beaucoup d'ordre & de tranquillité. On y est convenu entr'autres Articles : Que la Diette Générale ordinaire se tiendra l'Année prochaine à *Varsovie*, dans le tems prescrit par les Loix ; Que l'on soufcriroit au Concordat dressé l'Année dernière, par le Nonce du PAPE & par le Palatin de *Sandomir* ; Que l'on envoieiroit un Ministre Plenipotentiaire au Congrès de *Niemirou*, pour veiller aux interêts de la République, & pour solliciter uniquement l'exécution du Traité de *Carlowitz* : Ce Ministre recevra ses Instructions de la Chancellerie du Roïaume, & il aura 1000. Ecus par Mois d'Apointemens ; Que le soin de solliciter le paiement des sommes dues par le Roïaume de Naples seroit laissé

à l'Evêque de *Plocko* & à l'Abé *Vincenti*, & que le Trésor du Roiaume paieroit 1000. Ecus à ce dernier, pour le récompenser de ses soins ; Que S. M. s'adressera par ses Ministres aux Puissances Voisines, pour empêcher les Enrolemens forcés, & que l'on disposeroit même des Troupes sur les Frontières, pour les mettre à l'abri de toute violence ; Que par rapport aux Duchez de *Courlande* & de *Sémigalie*, S. M. en usera suivant les intentions marquées ci devant & conformément aux vrais intérêts de la République.

Mr. *Hoffinan*, nouveau Résident de *Prusse* eut Audience de S. M. le 10. du passé & il lui présenta ses Lettres de Créance.

*Mustapha Effendi*, Ambassadeur de la *Porte Ottomane*, fut conduit le 11<sup>me</sup> à l'Audience publique du Roi. Il remit à S. M. une Lettre du Grand-Seigneur, dans laquelle S. H. reconnoit ce Prince en qualité de *Roi de Pologne*. Ce Ministre fut ensuite régélé au Palais du Roi, & reconduit avec Cérémonie. Le 13. il prit son Audience de congé.

Le Roi aiant mis fin au *Senatus Consultum*, & signé le Diplome d'Electon, en faveur du Comte de *BIRON*, élu Duc de *Courlande*, suivant les réquisitions des Deputez de cet Etat, partit pour retourner à *Dresde*. S. M. y arriva le 18. avec plusieurs Seigneurs qui l'ont accompagné.

Les

Les Ministres Plénipotentiaires de *Russie*, & ceux de l'Empereur, arrivèrent à *Niemirow* le 22. du passé, avec l'Escorte Polonoise qui leur avoit été envoyée. Ils furent reçûs, à quelque distance de la Ville, par le Général *Mier* & par les Starostes d'*Ostrog* & de *Weronicz*, & par un grand nombre d'Officiers Militaires. On les salua du Canon de la Place & de la Mousqueterie des Troupes, qui étoient rangées en haie sur leur passage. Les Plénipotentiaires Ottomans y arrivèrent aussi vers la fin du Mois, & on les reçût avec les mêmes cérémonies.

On assure que l'Impératrice de *Russie* a fait déclarer au Roi **AVGUSTE**, de même qu'à la Cour de *Vienne*, qu'Elle étoit disposée, en vertu des Engagemens contractés avec S. M. comme Electeur de *Saxe*, de maintenir ce Prince dans tous ses Droits sur les Duchez de *Juliers* & de *Bergues*, contre quiconque entreprendroit de les lui disputer. Cette Déclaration pourroit bien mettre de nouveaux obstacles aux arrangements, que l'on tâche de prendre pour cette Succession.

## R U S S I E.

PETERSBOURG. L'Impératrice a gratifié de sommes considérables les Personnes de la Cour, dont les Hôtels ont été brûlés

B 2 dans

dans nos Incendies. Plusieurs Seigneurs ont eu jusques à 8000. *Roubles*. Les Personnes du Commun ont aussi reçu des gratifications proportionnées à leur perte. Il y eut encore un Incendie la Nuit du 5. au 6. du passé, qui consuma environ 50. Maisons. On a découvert qu'il y avoit une Bande d'Incendiaires; & on a trouvé depuis ce dernier Incendie, des Matières propres à mettre le Feu à l'Arsenal, au Bureau d'Artillerie, & au Théâtre destiné pour les Illuminations & les Feux d'Artifice. Ce qui a engagé la Cour à prendre des précautions pour découvrir les Incendiaires, & prévenir dans la suite leurs funestes desseins. Quelques uns de ces Scélérats sont actuellement arrêtés.

Le 27. du même Mois, il arriva à la Cour un Ajudant Général du Velt-Maréchal Comte de *Munich*, avec une Lettre de ce Généralissime datée du 13. portant à nôtre Impératrice l'agréable nouvelle de la réduction d'*Oczakow*. Voici quelques particularités concernant la prise de cette Place.

Le 9. Juillet l'Avant-Garde de l'Armée du Comte de *Munich* se rendit devant *Oczakow*; & le 10. ce Général y arriva aussi avec toute l'Armée. Il fit d'abord investir la Place, travailler aux Bateries, & faire toutes les dispositions convenables pour l'attaque. Le 11. on chassa les Ennemis de leurs retranchemens  
& de

& de tous les dehors de la Place. Le 12. on donna l'Assaut à la Contrescarpe, d'où l'Ennemi fut pareillement chassé. Le *Bacha* fit une sortie vigoureuse; mais il fut repoussé. Le 13. on donna l'Assaut général. Le Régiment des Gardes *Ismailow*, commandé par le Comte de *Biron*, \* fit des merveilles. Le Comte de *Munich*, qui commandoit l'Assaut en Personne, planta le premier sur la Muraille les Drapeaux des Gardes Impériales. Le Prince *Antoine Ulrich de Brunswich* fut toujours aux côtés du Généralissime, & se distingua extraordinairement. Ce jeune Prince eut un Cheval tué sous lui, & un autre blessé. L'Artillerie des Assiégeans fut très bien servie. Elle avoit commencé à jouer dès l'Aube du jour & mis le feu à cinq Magasins à poudre de la Place, qui sautèrent en l'Air. La Flote Turque s'étoit approchée de la Rade, & une partie de la Garnison vouloit s'y sauver; mais elle fut coupée par nos Troupes; & il y eut dans cette occasion jusques à 3000 Hommes tués ou noyés dans la Mer noire. Les Vaisseaux Turcs reçurent aussi beaucoup de dommage de nôtre feu. Les Assiégés, après une vigoureuse résistance, se virent contraints de battre la Chamade & de se rendre. La Garnison étoit composée de 17000 Hommes, tant Janissai-

B 3 res

\* Frère Cadet du Duc régnant de Courlande.

res qu'autres Troupes réglées. Il y en a eu environ 7000 tués, & le reste s'est rendu à discrétion. On a trouvé dans cette Place quantité de Munitions de Guerre, beaucoup de Vivres & des Richesses immenses.

On apprend de *Crimée*, que le Velt-Maréchal de *Lasci* étoit arrivé à *Arrabat*, & qu'il alloit continuer sa marche vers *Kerez*, afin d'en former le Siége.

## F R A N C E

PARIS. Le ROI a nommé Mr. *De Courteil de St. Contest*, Maître des Requêtes, pour aller résider en *Suisse*, en qualité d'Ambassadeur de S. M. auprès des Cantons, à la place de Mr. le Marquis *de Bonac*. Le Prince de *Nassau* a obtenu l'agrément du Roi, pour le Régiment de Cavalerie *Royal Allemand*, dont Mr. *De Quadt* s'est démis. Celui de la Marine, que ce Prince avoit, a été acordé au Marquis d'*Aubigné*; celui de *Normandie* au Marquis *de Taillerand*; & celui de *Xaintonge* au Duc d'*Oboune*.

Le 30. du passé, Mr. *Carré de Mongeron*, Conseiller de la seconde Chambre des Enquêtes, fut conduit à la *Bastille*, en vertu d'une Lettre de Cachet, pour avoir écrit & présenté au Roi un Livre intitulé: *La Vérité dévoilée*. Cet Ouvrage traite de diverses Questions, qui divi-  
sent

sent aujourd'hui l'Eglise Gallicane, & il parla des Miracles de l'Abè Paris. Le Parlement envoya une Députation à Versailles le 2. de ce Mois, pour faire des Remontrances à S. M. sur la détention de ce Magistrat, & pour la supplier de le lui remettre pour être par lui jugé, conformément aux Privilèges de cèt Auguste Tribunal, qui a une Juridiction exclusive sur tous ses Membres. Le Roi répondit : *J'ai voulu punir un manque de respect à ma Personne: Si je juge à propos d'aller plus loin, je vous ferai savoir mes Intentions.* Mr. le Chancelier ajouta; *Que le tems n'avoit pas permis de suivre la forme pour la réparation d'une démarche aussi téméraire; Et qu'à l'égard des Imprimés, on n'avoit pu se dispenser de s'en emparer, pour éviter le désordre qu'ils auroient causés dans le Public s'ils y avoient été répandus.* Le Livre de Mr. De Montgèron est très recherché. C'est un Ouvrage bien écrit dans son genre, qui soutient avec force les Maximes du Roiaume & les Libertés de l'Eglise Gallicane; mais ce qui lui fait tort, c'est que l'Auteur se déclare Partisan des prétendus Miracles modernes & des Convulsionnaires.

La Nuit du 1. au 2 de ce Mois, le Feu prit avec beaucoup de violence à l'Hôtel-Dieu, & continua jusques au 3. La Lingerie où il avoit commencé & quatre Sales des Malades, ont été réduites en Cendres. Il

y a eu divers autres Endroits considérablement endommagés. Plusieurs Personnes ont eu le malheur de rester dans les Flames, ou sous les ruines, entr'autres deux *Recolets*, nombre de Malades & 57. Soldats aux Gardes. Il y a eu aussi bien des blessés. La perte est estimée passé 600 *Mille Livres*.

Le 4. la Cour prit un Deuil de 15. jours pour la mort du Grand Duc de *Toscane*.

Les Avocats pour & contre, dans le Procès des Maisons du Palais Roial aiant fini leurs Plaidoiers le 7. Mr. *Joli de Fleuri*, Avocat Général, résüma leurs raisons le 8. Il parla avec beaucoup d'eloquence & de solidité, depuis les 8. heures jusques à Midi, & il conclut en faveur des Proprietaires. Le Parlement apointa le Procès.

Le Roi a conseré l'*Abaie de St. Germain des Prez* à M. le Comte DE CLERMONT, & S. A. S. a remis à S. M. les Abaies de *Marmoutier*, de *St. Claude* & de *Cercamp*. Mr. *Paris*, Conseiller de la Première des Enquêtes, Frère du fameux Abé *Paris*, mourut le 16. âgé d'environ 43. ans. Il a été inhumé à *St. Gervais* sa Paroisse. Tout le Parlement & un grand nombre d'Eclésiastiques assistèrent à ses Funerailles.

La REINE se porte de mieux en mieux. S. M. commença le 15. à recevoir les Visites des Seigneurs & Dames de la Cour. Mgr.  
le

le DAUPHIN continue d'aller souvent au *Désert*, ou on lui donne une Image du Siège d'un Fort. Il prend beaucoup de plaisir à voir jouer sa petite Artillerie, qui consiste en quelques Canons & un Mortier. Le Canonier tire sans Boulets, sur le petit Fort que l'on y a construit, & le Bombardier fait élever en l'Air des Veffies, en forme de Bombes, remplies d'Artifices, qui font un grand fracas; mais dont les éclats ne sont point à craindre. Ce jeune Prince examine le tout avec beaucoup d'attention, & se fait expliquer à ce sujet tout ce qui regarde la Guerre.

On plaide actuellement à la Grand-Chambre la Cause intentée par la Princesse de *MO-DENE* à Mr. le Duc d'*ORLEANS* son Frère. Cette Princesse prétend revenir de la Renonciation qu'Elle fit aux Biens de la *MAISON* d'*ORLEANS*, en recevant sa Dot, & demande d'être admise à partager la Succession de feu Mr. le Duc d'*ORLEANS* son Père & celle de Mademoiselle *DE BEAUJOLIS* sa Sœur. Mrs. *Le Normant* & *Laverdi* plaident ce fameux Procès; le premier ocupe pour le Duc d'*Orleans*, & le second pour la Princesse de *Modène*.

Le Parlement s'assembla le 22. à l'occasion de la Réponse faite par la Cour aux Remontrances de cét Auguste Corps, sur la querelle avec l'Archevêque de *Cambrai* & sur l'Afaire de *Donai*. Cette Réponse fut trouvée peu satis

tisfaisante, & on résolut de faire d'itératives Remontrances à S. M. pour lui manifester les conséquences essentielles qui résulteroient de n'avoir point égard aux précédentes. Le célèbre Abé *Pucelle* parla dans cette occasion avec son Eloquence acoutumée, & de la manière la plus forte.

Mrs. *De Montpertui*, *Le Camus* & d'autres Membres de l'Académie des Sciences, qui avoient été envoiés dans le fond de la *Laponie Suédoise*, pour mesurer la véritable forme de la Terre, & faire d'autres Découvertes Astronomiques, sont actuellement de retour. Ces Académiciens prétendent avoir vérifié que la Terre est ronde, comme une Pomme, conformément au Siftème de Mr. *Newton*, & non ovale, comme le soutenoit Mr. *Cassini*. Ils presenteront dans peu leurs Mémoires à l'Académie, & ils en feront part ensuite au Public. On n'a pas reçu de nouvelles, depuis le Mois de Juillet 1736. des Académiciens, qui ont aussi été envoiés au *Chili*, pour faire les mêmes Observations à l'autre Pôle.

Le 25. Fête de *St. Louis*, le ROI reçût, à ce sujet les Complimens de la Cour, qui fut nombreuse & brillante. Le Voiage de *Fontainebleau* est fixé au milieu du Mois prochain. On compte que la Reine sera du Voiage.

Actions de la Compagnie des Indes L. 2017. 10.

GRAN-

## G R A N D E B R E T A G N E

LONDRES. Le 25. du passé L. M. , le Duc de CUMBERLAND & les quatre Princesses partirent de *Richmond* pour *Hamptoncourt* ; & le Prince & la Princesse de GALLES s'y rendirent le lendemain. On y a envoyé un Détachement de 300. Hommes du premier Régiment des Gardes à pié, sous les Ordres du Comte *Onslow*, pour y monter la Garde pendant le séjour que la Cour y fera.

Mr. *Wafner*, Ministre de l'Empereur remit au Roi le 25. le Manifeste de S. M. I. pour justifier la Guerre que ce Monarque a entrepris contre la *Porte Ottomane*.

Le 28. il arriva en cette Ville un Ambassadeur de l'Empereur de *Maroc*, avec une nombreuse suite. Il est venu par *Lisbonne*, à bord d'un Vaisseau Anglois. Le 7. de ce Mois ce Ministre, acompagné de l'Interprète du Roi pour les *Langues Orientales*, alla rendre Visite au Chevalier *Robert Walpole*.

Le *Richmond* & le *Northampton*, Vaisseaux de la *Compagnie des Indes Orientales*, venant de la *Chine* arrivèrent heureusement aux *Dunes*, dans les commencemens de ce Mois, de même que le *Hæslingfield* venant de *Bengale*. Ils sont partis le 18 Janvier dernier de *Cau-*

ton & le 20. Juin de *Ste. Hélène*, où ils ont laissé les Vaisseaux le *Duc de Lorraine* & le *Windham*, qui en devoient aussi partir incessamment pour revenir en *Angleterre*. Leur Charge est fort riche. Il est pareillement arrivé à la *Compagnie de Turquie*, deux Vaisseaux richement chargés, l'un venant de l'*Isle de Chipre*, & l'autre des *Echelles du Levant*.

On va travailler à la construction d'une Maison au Marché de *Stocks*, qui doit servir de demeure aux *Lords Maires* de *Londres*. Cèt Edifice coutera 26000. *L. Sterlings*.

Le 8. de ce Mois, il se tint une Assemblée de la *Compagnie du Sud*, dans laquelle il fut résolu, que le Dividende de la demi année, échû à la *St. Jean* seroit d'un & demi pour cent, & se paieroit le 20. du courant.

Il est arrivé depuis peu en cette Ville un Evêque du *Mont-Liban*, venant de *Rome*, & en dernier lieu de *France*. Il doit être présenté à S. M. pour la supplier de lui acorder des Lettres pour le Consul Anglois, portant Ordre de protéger au Nom du Roi les Chrétiens de ce Pais là.

Le Prince & la Princesse de GALLES revinrent de *Hamptoncourt* au Palais de *St. James* le 11. au soir. La Princesse, qui avoit commencé à sentir les douleurs de l'Enfantement dans le Carosse, fut conduite dans son Appartement, & vers les 11. heures S. A. R. a-coucha

coucha heureusement d'une Princesse. Les Comtes de *Wilmington* & de *Godolfin* étoient alors présens dans la Chambre; mais l'Archevêque de *Cantorbéri* n'y arriva qu'une heure après. On dépêcha d'abord un Exprès pour donner part de cette nouvelle à L. M. La Reine, acompagnée des Princeses *Amélie* & *Caroline* vint, le 12. à 4. heures du matin, voir S. A. R. & resta auprès d'Elle jusques à 7. Vers le midi, on tira le Canon du *Parc* & de la *Tour*; toutes les Cloches sonnèrent; les Etendars furent arborés; & le soir il y eut des Illuminations & des Feux de joie par toute la Ville. La Cour envoya le même jour des Couriers porter la nouvelle de cét heureux accouchement au Prince & à la Princesse d'*Ormge*, au Duc de *Saxe-Gottha*, & en diverses Cours.

Mr. *Pucci*, Chargé des Affaires de *Toscane* eut le 11. une Audience particulière du ROI. Ce Ministre remit à S. M. une Lettre de l'*Electrice Palatine Douairière* dans laquelle cette Princesse donne part au Roi de la mort du Grand Duc de *Toscane* son Frère. La Cour a pris le Deuil pour cette mort.

Le Comte de *Montijo*, ci devant Ambassadeur d'*Espagne* en cette Cour, aiant été rapellé, S. M. C. a nommé le Chevalier *Thomas Fitzgerald*, pour résider ici en qualité de son Ministre Plénipotentiaire; & Mr.

*Terri;*

*Terri*, Irlandois a été fait à sa Place Agent d'*Espagne*, pour les Affaires de la Compagnie du *Sud*. La Comtesse de *Montijo*, qui étoit encore ici, partira dans peu pour Madrid.

Le Lord Maire & les Aldermans de cette Ville, se rendirent le 15. à *Hamptoncourt*, & présentèrent une Adresse au Roi, à l'occasion la Naissance de la Princesse, petite Fille de S. M. Le Roi les reçût très gracieusement & conféra la Dignité de Chevaliers à Mrs. *Robert Willemot* & *Joseph Hankei*, Aldermans. Il y a eu un grand concours de Ministres Etrangers & de Personnes de Distinction, pour complimenter L. M. & L. A. R. sur l'heureuse Délivrance de la Princesse de *Galles*.

*Actions. Banque* 143 $\frac{1}{4}$ . *Indes* 174. *Sud* 101.  
sans le Dividende. *Annuités* 110.

## E S P A G N E

MADRID. La nouvelle de la mort du Grand Duc de *Toscane*, a donné lieu à de fréquentes Conférences au Château de *St. Ildephonse*, où la Cour fait actuellement sa résidence. Le Duc de *Montemar*, qui est particulièrement honoré de la confiance de la REINE, a été mandé pour y assister. On assure qu'elles regardent principalement la riche Succession des Biens Allodiaux & Mobiliars du feu Grand Duc;

Duc; mais on ignore jusques ici le résultat de tous ces Conseils.

Le Marquis de *Vaugrenan*, Ambassadeur de *France*, continue de conférer avec D. *Sebastien de la Quadra*, Secrétaire d'Etat, pour lever les difficultés qui empêchent nôtre Cour d'accéder au Traité conclu entre l'Empereur & le Roi Très Chrétien; mais les Négociations n'avancent pas beaucoup, la Reine persistant toujours dans les mêmes plaintes.

Le Camp de parade, qui avoit été résolu ci devant & contremandé ensuite, aura lieu ce Mois ci. Les Troupes qui doivent le former, se sont remises en marche, pour se rendre dans la Plaine de *Ségovie*.

## I T A L I E

NAPLES. Les prétentions du Roi sur les Biens Allodiaux du feu Grand Duc, ont donné lieu à la tenuë de plusieurs Conseils, & à l'envoi de divers Couriers en *Espagne*. On a fait marcher aussi des Troupes du côté de *Pescara*, avec un train d'Artillerie & des Munitions de Guerre. Les Officiers ont ordre d'avoir leurs Compagnies complètes, & l'on parle d'augmenter jusques à 32000. Hommes les Troupes de ce Roiaume & celles de Sicile.

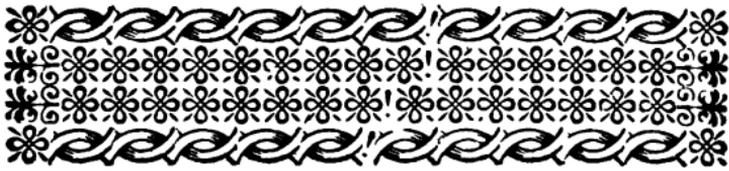
La Sérénissime Electrice Douairière, Sœur du feu Grand Duc, a fait demander au Roi

l'In-

L'Investiture des Fiefs que la Maison de Médicis possède dans ce Roiaume, comme faisant partie des Biens Allodiaux dont Elle est Héritière, en vertu du Testament de COSME III son Père ; & cette Princesse a envoyé sa Procuration dans cet objet, à l'Agent de *Toscane*, qui réside ici. On ignore encore de quelle manière nôtre Cour se conduira à tous ces égards.

FLORENCE. Le 27. du passé, on posa sur la Porte du Vieux Palais les Armes du nouveau Grand Duc de *Toscane* FRANCOIS II. à la place de celles du feu Grand Duc. Elles sont parties de *Lorraine* & de *Medécis*. L'Electrice Douairière *Palatine* s'est mise en possession des Biens libres de la Maison de Médicis, & Elle a envoyé des Procurations en *France*, à *Naples* &c. pour y prendre aussi possession de tout ce qui lui est dévolu. On ne sauroit exprimer la quantité de Bijoux & d'Efets rares & précieux, qui se sont trouvés dans le Cabinet de S. A. R. & desquels Mr. *Julien Dami*, qui en avoit la Direction a rendu Compte à S. A. E. Cette Princesse étant entrée le 11. dans la 70. Année de son âge, ne voulut point tenir Cour ce jour là ; mais elle l'emploia dans la Devotion. Le 12. l'Archevêque, les Ministres & la Noblesse la complimentèrent à ce sujet. Il y a trois fois par semaine Conseil de Régence chez le Prince de *Craon*, & le soir on en fait la répétition devant la Sérénissime Electrice.

N O U.



# NOUVELLES LITÉRAIRES.



**R** IEN ne pourroit contribuer plus efficacement à l'établissement du Règne de Dieu & au bonheur des Hommes, que de voir les Chrètiens, distingués aujourd'hui en trois Communions principales, se réunir par les liens de la Charité, de la Vérité, & de la Pieté. Un Evénement aussi heureux fermeroit la bouche aux Impies, & aux Incrédules, & seroit une nouvelle Démonstration de la Divinité de la Religion Chrétienne. Au lieu de cette haine & de cette animosité que l'on a vû jusques ici entre ceux que l'on nomme *Catholiques, Luthériens & Réformés*; au lieu de ce zèle persécuteur, si éloigné du véritable Christianisme, il paroît que les plus éclairés des Chrètiens de ces différentes Communions panchent à revêtir un Esprit de suport, de douceur & de paix, qui pourroit

C

bien

bien être un acheminement à cette réunion tant désirée. Des Théologiens Savans & zélés travaillent depuis longtems à cèt excellent Ouvrage, & il a parû plusieurs Ecrits édifiâns sur cette Matière, principalement sur la reunion des Eglises Protêtantes. Les Rois de la *Grande Brétagne* & de *Prusse*, & divers autres Souverains, ont donné des marques de leur Piété & de leur Amour pour la Religion, en favorisant & en protégeant des vues si Chrétiennes & un dessein si louable. Les efforts que l'on a fait jusques ici nont pas été suivis du succès que l'on auroit souhaité; & c'est aparemment ce qui a empêché plusieurs de ces Serviteurs de DIEU de continuer d'écrire là dessus. On nous a fait parvenir tout récemment une Lettre manuscrite sur cette Matière, écrite en Latin, par un Théologien pieux & éclairé. Nous nous faisons un devoir d'en donner la Traduction à nos Lecteurs, puis qu'elle répond si parfaitement au but que nous nous sommes proposé, d'insérer dans nôtre Journal des Pièces intéressantes & d'une utilité générale. Nous pourrons même faire usage de quelques Productions en ce genre, tant des Théologiens Catholiques que des Protêtans, moyennant qu'elles soient écrites dans un Esprit de charité, & que sans entrer dans l'aigreur des Controverses, elles puissent être édifiantes & instructives.

LETTRE



LETTRE de Mr. L. RANDBECK à un de ses Amis, sur le moien le plus certain & le plus efficace d'établir la Paix & l'Union entre les Eglises Protestantes.

**I**L est très surprenant, MONSIEUR, de voir ces excellens Théologiens, qui s'emploioient il y a quelques années, avec tant de zèle, à tâcher de réunir les Frères, divisés par quelques sentimens sur certains Articles de la Religion; il est très surprenant, *dis-je*, de les voir aujourd'hui, dans un silence profond; renoncer à des soins si dignes d'un Chrétien, & à plus forte raison d'un Théologien. Sans parler de quantité de Savans, sur tout parmi les Réformés, vous savez que le célèbre Mr. PFAFF desiroit ardemment cette heureuse & sainte Paix, qu'il auroit achetée au prix de son sang, & qu'il a démontré publiquement la nécessité & l'utilité d'une telle entreprise, par des preuves sans réplique. Malgré les oppositions de certains Esprits, qui aiment la Dispute & la Discorde, les Gens de bien espéroient, que ce dessein pieux & agréable à Dieu auroit une heureuse issue: Mais loin d'avoir avancé dans une Afaire si importante, ces Théologiens bien intentionnés, qui la pressoient ci devant avec tant de courage &

de fermeté, semblent l'abandonner & désespérer du succès.

Il est aisé de deviner pourquoi ces Personnes illustres agissent de la sorte. Ils se figurent que cét Ouvrage aiant été entamé si souvent en vain, toutes les peines que l'on se donne, dans cét objet, sont perduës. Cependant il n'est pas difficile de faire voir, qu'ils se trompent dans un tel jugement, & qu'ils pèchent contre leur propre connoissance.

Une chose, pour être de difficile exécution, n'est pourtant pas tout à fait impossible. J'avoue qu'il y a bien des Esprits indisposés sur cette Entreprise. Il y en a qui sont si fortement imbus de préjugés contraires à cette Paix salutaire, qu'il est bien difficile de croire que ceux qui sont dans de tels sentimens puissent s'accorder, & donner leur aprobation à une réunion si ardemment désirée des Gens de bien : Mais cela ne doit pas empêcher les Théologiens dont nous parlons de s'aquiter de leur devoir. Ils voient tous les jours un grand nombre de Personnes se plonger dans l'erreur, & dans les désordres, sans espérance de retour & d'amendement; & cependant ils ne laissent pas pour cela de combattre le Vice & l'Erreur. Un moment favorable peut toucher un Pécheur, & on voit que les Hommes, les plus féroces, s'adouçissent souvent, par les fréquens avertissemens qu'on leur donne.

ne. La nature de cette sainte Paix n'exige pas que chacun s'y porte d'abord avec la même ardeur ; il suffit qu'il y ait quelques Personnes qui la recherchent avec un amour sincère , & qui travaillent de tout leur possible à l'affermir sur des fondemens inébranlables. Outre cela, de l'aveu de ceux qui se sont jusques ici intéressés à cette réünion , l'attachement pour les progrès & pour l'avancement de cette sacrée Paix, n'est pas du nombre des Actions indifférentes ; mais de celles qui sont nécessaires. Les Savans les plus distingués tombent d'accord, que les Articles, sur lesquels les Protestans ont été jusques ici de sentimens différens, sont de telle nature, que non seulement l'on peut établir cette Paix en bonne Conscience, mais qu'on y est même obligé. Mr. WERENFELS, Théologien illustre, dont l'Erudition & les sentimens pacifiques sont assez connus, s'exprime ainsi dans une Méditation, qui a pour titre : *Considérations générales sur la réünion des Protestans.*

*On demande, dit-il, comment on pourra parvenir à une telle union ? A cela je répons que la chose dépend d'un seul point ; c'est que l'on reconnoisse des deux côtés que l'on est obligé de s'unir de la sorte. Si l'on est convaincu de cela de part & d'autre, toutes les difficultés que l'on se figure dans cette Affaire s'évanouiront tout aussitôt. De savoir maintenant si les Protestans des*

deux Partis sont obligés à cette réunion, c'est ce qui dépend d'une seule question; savoir si ceux de l'une ou de l'autre Communion, même ceux qui dans la diversité présente des sentimens ont tort, ne laissent pas d'être de vrais Membres de l'Eglise Chrétienne, nonobstant leurs opinions? S'ils sont effectivement & réellement de vrais Chrétiens, il est aussi clair que le jour, que l'on est obligé en Conscience de les croire & de les reconnoître tels, d'avoir communion avec eux en cette qualité, & de marquer cette communion au dehors devant tout le monde, en la manière qu'il a été dit, & cela dès à présent & sans renvoi. Je dis expressément que l'on est obligé en conscience de le faire. Car ce n'est pas assez qu'on reconnoisse que ce seroit là une chose utile, ni même qu'on peut la faire en bonne Conscience; il faut de plus, ou avouer que cette réunion est un devoir indispensable, que l'on ne sauroit omettre, ni même diférer un seul moment, sans se rendre coupable d'une grande offense contre DIEU & contre JESUS CHRIST nôtre Chef commun; ou il faut dire nettement & sans détour, que tous ceux d'entre les Protestans qui errent dans quelque un des Chefs qui sont controversés ne sont point de vrais Chrétiens. Car s'ils sont de vrais Chrétiens, qu'ils aient d'ailleurs des erreurs aussi grossières & en aussi grand nombre que de vrais Chrétiens puissent en avoir, (comme en effet les vrais Chrétiens ne sont point infallibles) ils ne composent  
pour-

*pourtant, avec ceux dont la Doctrine est la plus pure, qu'une Eglise & qu'un Corps spirituel de Jesus Christ, & par conséquent on ne peut avec aucun ombre de justice, les exclure de la Communion extérieure de l'Eglise.*

Si la Religion & la Pieté exigent qu'on recherche l'avancement de cette Paix de tout son pouvoit, ceux qui enseignent en public ne peuvent manquer à ce devoir sans pécher grièvement. Ecoutons là dessus le Seigneur & les Apôtres: Ils exigent de nous, ils nous ordonnent d'entretenir la Paix avec ceux qui sont dans des erreurs de peu d'importance, & de les regarder comme nos Frères & comme des Membres de Christ. Ils nous aprennent, que cette Paix est très agréable à Dieu, & très utile à la Société, à l'Etat & à l'Eglise. Comment pourroit on donc négliger un Article si important, & qui nous est si expressément recommandé? Ceux qui étudient avec tant d'ardeur les Belles Lettres, uniquement pour aquerir un Nom & se rendre célèbres, sans se mettre en peine d'employer leurs talens à une entreprise si sainte, se rendent coupables d'un très grand péché. Ils sont en partie cause, que des Ames consacrées à Dieu & à J. C. restent malheureusement séparées les unes des autres, & ne se réunissent pas pour obeir aux ordres de nôtre doux & charitable Rédempteur.

Ces considérations m'ont animé d'un desir ardent de ramener les Esprits des Frères divisés. Je n'ai rien négligé de tout ce que je croiois pouvoir contribuer à l'avancement de cette sainte entreprise, & je me flate que ceux qui aiment la Paix, & qui sont au fait des Points controversés, d'une & d'autre part, se rendront enfin. Quelques uns de vos Collègues, ont crû, ainsi que je l'ai déjà insinué que tous les efforts de ceux qui travaillent à cèt important Ouvrage, sont vains & inutiles. Pour les détromper j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de mettre par écrit ce que j'ai dit souvent en vôtre présence, sur cette Matière, afin que vous puissiez leur communiquer mes raisons, & les inviter à peser ce sujet mûrement. Je me trouve si convaincu de ce que j'avance, que je suis bien persuadé de pouvoir résoudre sans peine toutes les difficultés qu'ils pourroient m'objecter. Je verrois avec plaisir qu'ils voulussent bien examiner mon sentiment à toute rigueur, & me faire part des raisons qui les empêcheroient d'y souscrire.

Avant que d'exposer mes idées sur le vrai moyen d'établir cette sainte Paix, il est nécessaire de faire précéder deux réflexions : L'une c'est que j'ai à faire ici avec des Théologiens, qui ont prouvé la nécessité de cette Paix, par les raisons les plus fortes, & non pas

pas avec des Théologiens quèrelleux, qui s'y opposent de tout leur pouvoir; de sorte que j'ai omis toutes les preuves que Mrs *Strimefius*, *Heidegger*, *Brucker*, *Pfaff*, *Turretin* & d'autres grands Hommes ont rapportées, lesquelles je crois avoir tant de poids & de force, que tous ceux qui ont quelque connoissance de la Religion & des Controverses dont il est question, seront obligés de les adopter, pourvû qu'ils mettent tant soit peu à part leurs préjugés. J'ajouterai seulement que si ces excellens Théologiens avoient voulu agir, conformément aux principes qu'ils avoient établis avec tant de raison, ils auroient dû passer plus outre, & chercher quelque lien plus étroit pour cette sacrée Union.

L'autre considération qu'on doit faire, c'est que quand même j'etens cette Paix plus loin que ces Savans Théologiens n'ont fait, je ne crois pas qu'il soit absolument nécessaire, que les Frères, divisés aujourd'hui, embrassent les mêmes sentimens sur les Articles controversés, ou que l'une ou l'autre des Communions se confesse vaincue, & que tous croient la même chose: C'est à quoi l'on ne parviendra jamais, vû les ténèbres où nous sommes & la diversité des opinions. Les Savans, qui ont écrit sur ce sujet, ont très bien remarqué, que l'on devoit laisser à chacun une entière liberté de penser sur les Points en controverse. Je  
dis

dis cela, afin qu'on ne pense pas que lors que je prétens étendre cette Paix plus loin je veuille établir que les *Luthériens* doivent se ranger du côté des *Réformez*, ou les *Réformez* du côté des *Luthériens*. La diversité qu'il y a dans leurs opinions peut se souffrir, sans porter préjudice à la Paix qui devrait régner entr'eux.

Avant que de dire mon sentiment sur le vrai moien d'établir cette Paix sacrée, j'exposerai encore celui des Savans qui en ont pressé la nécessité avec force. Ils veulent, que les *Luthériens* & les *Reformés* quittent leurs préjugés; qu'ils examinent avec docilité & sans passion les Controverses qui les séparent, qu'ils s'abstiennent de toutes les conséquences dures & embarrassées qu'on tire ordinairement des opinions des deux Partis, qu'on se regarde réciproquement comme Frères & Membres de la vraie Eglise, & que pour en donner un témoignage public, on participe sans distinction à la *Ste Eucharistie*, comme étant le Simbole de l'Amour & de la Paix. Rapor-tions encore ici le sentiment de Mr. WEREN-FELS, si estimé des deux Communions, par sa modestie & son rare savoir. *Le fondement de cette Union consiste, selon lui, en ce que les Protestans des deux Partis regardent ces différences de sentimens, qui se rencontrent entr'eux, comme des inconvéniens inévitables, que l'on ne*  
*bar-*

*bannira jamais d'entre les Chrétiens, qu'ils se supportent en cela comme le Christianisme le demande, & comme on supporte les autres infirmités humaines : Qu'ainsi cette diversité d'opinions ne les empêche pas de se reconnoître mutuellement, & de s'aimer comme Membres d'un même Corps spirituel & comme Frères : Et que cette Union sincère & Chrétienne étant bien enracinée dans leurs cœurs, ils la témoignent publiquement devant tout le Monde, non seulement par toutes sortes d'Oeuvres de Charité & d'affection fraternelle ; mais aussi & principalement en ne faisant qu'une même Communion, & en participant ensemble les uns avec les autres à la Ste. Cène, qui est la marque la plus expresse de la Communion des Chrétiens.*

Ces pieux Théologiens se servent de raisons très fortes & très évidentes, pour affermir cette Paix : Je ne les répéterai pas. Personne ne peut douter qu'ils ne soient fondés sur la Vérité & sur la Piété. Ce qui me fait peine, dans le sentiment de ces Savans Hommes, c'est qu'ils n'ont pas étendu cette sainte Paix aussi loin qu'ils auroient pû le faire, & qu'ils ont omis certaines choses très propres à confirmer l'Union des Esprits, lesquelles en manifestent le prix & l'excellence, & qui, à mon avis, devoient être nécessairement ajoutées.

Voici donc quel est mon sentiment sur ce sujet. *Il faut que les deux Partis des Frères, qui se trou-*

*se trouvent en dissention, ne fassent plus qu'un Corps & se réunissent de telle manière, que notwithstanding la diversité de sentimens, quelle qu'elle soit, ils puissent, sans distinction, dans la même Académie, dans le même Collège & dans la même Eglise, enseigner publiquement & vaquer aux Fonctions sacrées; ensorte que, par exemple, des Luthériens & des Réformez exercent la Charge de Docteur public à Leipsig, & de même des Réformez & des Luthériens à Bâle & à Utrecht; & qu'ainsi il n'y ait pas plus de différence entr'eux qu'entre les Voëtiens & les Cocceïens, dans les Pais-Bas, ou entre deux Professeurs en Philosophie, dans la même Académie, qui auroient une Méthode différente de philosopher. C'est là le Moien qui me paroît propre à établir cette Paix, & à la rendre véritable, durable & solide.*

Pour prouver que ce Moien est nécessairement lié avec cette étroite Union & Concorde, je me servirai simplement des raisons que les Savans qui ont écrit sur cette Matière, ont déjà raportées, & je n'en alléguerai même que quelques unes, dans la persuasion où je suis, que leurs raisons ne prouvent rien, ou qu'elles confirment merveilleusement bien mon sentiment.

Le premier & le plus fort raisonnement, dont ils se sont servis, est celui ci : *Ceux qui se trouvent d'accord, dans tous les Articles nécessaires*

*nécessaires pour obtenir le Salut, sont obligés d'établir cette Concorde, nonobstant quelque diversité de sentimens sur ce qui n'est pas de grande importance : Or les Luthériens & les Réformez sont d'accord sur les Chefs nécessaires au Salut. Donc &c.* Ces Savans ont démontré au long & d'une manière claire les deux propositions, la majeure & la mineure, comme on parle dans l'Ecole : Ce sont des choses très connues, ainsi je ne m'arrêterai pas à les raporter. Mais si ces raisonnemens sont vrais, il s'ensuit; que dans la même Académie, le même Collège, la même Assemblée, non seulement on peut, mais que l'on doit tolérer des Docteurs en dissentiment, pourvu qu'ils s'accordent sur ce qu'il y a d'essentiel; qu'on ne doit pas faire plus d'attention à cette diversité, que l'on en fait à celle qui se rencontre entre des Théologiens de la même Communion, qui ne sont pas entièrement du même avis sur quelques interprétations de l'Écriture Sainte, ou sur quelque hypothèse. C'est ici que se manifeste l'efficacité & l'utilité de cette Concorde que nous pressons. Pourquoi, je vous prie, un Théologien de *Leipsig* devoit-il regarder pour Frère un Théologien *Hollandois* ou *Suisse*, & ne pas le recevoir pour Collègue dans la même Académie, quoi qu'il restât attaché aux sentimens des Théologiens de sa Nation? Demême pourquoi un Docteur *Bâlois* seroit-il obligé

obligé de reconnoître pour Frère un Théologien de *Tubingue*, & ne pas le recevoir pour tel dans l'Académie, quoi qu'il tint le Parti des Frères *Luthériens*? Certainement si la diversité des sentimens de ces Théologiens n'empêche pas qu'ils ne soient Frères & Membres de la vraie Église, on ne sauroit alléguer aucune raison qui prouve qu'ils ne puissent enseigner dans la même Église & dans la même Académie, quoi qu'ils ne soient pas tout à fait dans les mêmes sentimens. La distance des lieux ne fait rien ici.

Les Amateurs de la Paix tirent leur *seconde* preuve, du peu d'importance des opinions qui divisent les Frères, & ils soutiennent, qu'elles sont de telle nature qu'elles ne peuvent & ne doivent pas non plus rompre le lien de l'amour & de l'amitié réciproque: C'est en quoi ils ont bien raison. Mais si cela est vrai, il s'ensuit; que cette diversité ne doit pas être un obstacle à ce que deux ou trois Théologiens, qui ne sont pas du même avis, enseignent publiquement dans la même Académie, & se reconnoissent mutuellement pour Frères; qu'un *Théologien Réformé* ne doit pas s'opposer à ce qu'un *Théologien Luthérien* lui soit joint, non plus qu'un *Luthérien*, lors qu'on voudroit lui associer un Réformé. La raison en faute aux yeux: La diversité de leurs sentimens ne s'étend qu'à ce qui n'est pas de l'essence

ſence de la vraie Religion ; ainſi cela n'empêche pas qu'ils ne ſoient les Diſciples de notre Sauveur & de vrais Membres de l'Egliſe.

La troiſième preuve eſt tirée du Commandement de DIEU , de J. C. & des Apôtres. Dieu nous ordonne dans ſa Parole d'entretenir la Paix & la Concorde avec nos Frères foibles , qui ſont dans l'erreur ſur quelques points. CHRIST , non plus que les Apôtres , qui étoient infaillibles , n'ont point excluſ, de la Ste. Aſſemblée & de la Communion de l'Egliſe , ceux qui étoient foibles & qui erroient à quelques égards. Cet Argument eſt très ſolide & digne d'être entièrement approuvé , mais il établit auſſi parfaitement la vérité de mon ſentiment. Pourquoi des Citoyens d'une même Ville , d'un même Etat , que la qualité de Compatriotes lie très étroitement , n'auroient-ils pas plus d'affecton pour un de leurs Frères , qui ſeroit dans l'erreur à certains égards , que pour une Perſonne étrangère , qui ſeroit ſoumiſe à un autre Souverain ? Un Bourgeois & un Théologien de *Leipzig* chérira-t-il plus un *Hollandois* , qu'un de ſes Compatriotes qui ſeroit du ſentiment des *Hollandois* ? Faudroit-il exiler un Théologien *Bâlois* , qui auroit embrasſé les opinions des *Luthériens* ? L'Autorité & l'Exemple du Sauveur & des Apôtres ne le permettent point , & nous aprennent même le contraire. Je paſſe  
ſous

fous filence les preuves que fournissent l'Exemple de l'Eglise primitive, la nature de la Communion des Fidèles, & d'autres encore que les Savans ont raportées. Il n'y a aucune de toutes les preuves aléguées en faveur de cette Paix, qui ne serve à établir mon sentiment, d'une manière incontestable.

Mais je prévois bien ce qu'on m'oposera. On conviendra que ces raisons prouvent la nécessité de la réunion des *Luthériens* & des *Réformez*; mais que pour tout cela il n'est pas nécessaire de tolérer dans la même Académie des Théologiens d'opinions différentes; qu'il suffit, par exemple, que ceux de *Leipfig*, de *Tubingue* & de *Wirtemberg* reconnoissent pour Frères les *Hollandois*, les *Suisses*, ceux du *Palatinat* &c. & que cela est suffisant pour la sincérité de la Paix. Si je ne me trompe grossièrement les raisonnemens des Savans prouvent aussi qu'il faut faire tout ce qui peut contribuer à affermir cette Union & à la rendre durable. Or le fondement en sera bien plus solide, si sans avoir égard à cette diversité de sentimens, on confère les Charges publiques, indifféremment aux Théologiens de l'un & de l'autre Parti.

Pour mettre cette Vérité dans un plus grand jour, il faut ajouter quelques Observations. Je remarque d'abord, que la Concorde, que ces excellens Théologiens ont recommandée,

ne satisfait pas encore aux droits & aux privilèges de la Conscience, & à ce vrai support qui doit avoir lieu ici. Il y a un bon nombre de *Théologiens Réformez*, qui sont du sentiment des *Luthériens* touchant la *Grace* & la *Prédestination*; & de même il y en a plusieurs parmi les *Luthériens*, qui s'accordent avec les *Réformez* sur l'*Eucharistie*. Cependant, si vous en exceptés l'*Angleterre*, à peine un *Théologien Réformé* oseroit-il avouer publiquement qu'il a embrassé l'opinion des *Luthériens* sur la *Grace*; il cachera ses vrais sentimens & il feindra qu'il souscrit aux Décrets des *Réformez*. D'un autre côté on ne souffriroit pas un *Théologien Luthérien*, qui enseigneroit la Doctrine des *Réformez* sur la *Grace*. Est ce là un vrai support, une véritable concorde? Est ce là l'Union fraternelle? Est ce là l'excellent usage & le fruit de cette Paix? Ou nous avons changé & perdu les vrais noms des choses, ou ce n'est pas encore assés pour affermir cette salutaire & vraie Concorde. Suposons, qu'il y a, d'un côté, à *Tubingue* ou à *Leipsig*, un Professeur en Théologie, à qui le sentiment des *Réformez* sur l'*Eucharistie* paroît le mieux fondé & que de l'autre un Théologien d'*Utrecht* approuveroit celui des *Luthériens* sur la *Grace* &c. suposons encore que leur conscience les oblige à faire profession de ces sentimens, les choses sont sur un tel pié aujourd'hui,

D

que

que malgré cette Concorde que les Savans pressent, l'un & l'autre seroient obligés de se taire, ou s'ils le refusoient, ils seroient déposés. Par là, non seulement on violeroit les droits de la Conscience ; mais on romproit nécessairement les liens de cette Concorde si célébrée. Et quelle Paix, quelle Concorde, s'il faut qu'un Homme, d'ailleurs pieux & savant, pour cela seul qu'il est du sentiment de quelques Frères, soit démis de sa Charge, ou soit contraint de se taire sur une opinion que la Conscience lui ordonne d'avouer, & qui, au jugement même de ceux qui s'y opposent, n'empêche pas qu'on ne puisse espérer & obtenir le salut !

Il paroît delà que cette Concorde ne peut être bien assurée, qu'en permettant à ceux qui enseignent en Public de penser différemment sur ces Articles. C'est le moyen de montrer qu'ils se regardent mutuellement comme Frères, & qu'ils reconnoissent que les points sur lesquels ils n'ont pu s'accorder jusques à présent ne sont pas nécessaires pour le Salut. Mais comme le contraire arrive très souvent, on voit bien que l'Union, dont les Savans ont tant parlé, n'est pas suffisante, & qu'elle n'est pas fondée sur la vraie nature de la Paix, ni d'une manière à la faire subsister long-tems. En *Dannemarck*, en *Suède*, en *Saxe* &c. les Théologiens Luthériens ont seuls la permis-

sion

sion d'enseigner. En *Hollande*, en *Suisse* &c. les Théologiens Réformés ont cette permission exclusive. C'est à dire que dans la même Académie, on ne sauroit tolérer deux Frères Théologiens, qui seroient en dissentiment sur quelques Articles de peu d'importance. Bon Dieu! je le répète, quelle Union entre des Frères, pour être si célébrée! Peut être dira-t'on que des Théologiens Réformez, qui ont été déposés, pour être du sentiment des *Luthériens*, ne laissent pas d'être regardés comme Frères des Théologiens Réformez; mais c'est là une amitié & une concorde bien singulière, & tout à fait extraordinaire. Il est né, par exemple, un Homme à *Bâle*; il y a été nourri, élevé, instruit dans les Belles Lettres; il a épousé une *Bâloise*, il a des Enfans, des Patrons & des Amis; il est revêtu de la Charge de Théologien, comme étant du sentiment des Réformez; une même considération le fait changer, il trouve que l'opinion des *Luthériens*, touchant la *Prédestination* & la *Grace*, est plus conforme à la raison & à l'Écriture sainte, il la défend: faudra-t-il que ce Théologien, qui est Membre de la vraie Eglise, qui n'est que dans une erreur très légère, au jugement même de ses Frères, renonce, à sa Patrie, à ses Patrons & à ses Amis, lui, sa Famille, sa Femme & ses Enfans; & que pour une innocente diversité de sentiment, il se re-

tire dans une autre Ville où il y aura des Docteurs Luthériens : Ou si on le souffre dans sa Patrie, qu'il se voie dépouillé honteusement de son Emploi, & obligé d'y vivre en qualité de simple Particulier, au grand préjudice de sa Famille ? Est-ce, j'en appelle ici au témoignage de la Conscience d'un chacun, est ce que cela prouve que les *Luthériens* & les *Réformez*, sont Frères & vrais Membres de CHRIST ? Je dis la même chose, s'il arivoit, par exemple qu'un Théologien de *Tubingue*, éprouvât les mêmes revers pour avoir embrassé le sentiment des Réformés sur l'Eucharistie.

Ce que je viens d'avancer fait voir, si je ne me trompe, combien seroit solide & salutaire, le moien que j'indique pour l'établissement de cette sainte Paix. Je le crois si efficace que je le soutiendrai toute ma vie. Souvent les plus Savans d'entre les Protestans ne trouvent pas l'occasion de se produire dans leur Patrie ; & c'est à quoi l'on rémédieroit aisément si on donnoit les Charges indifféremment, sans avoir égard à la diversité des sentimens. Et comme en vertu des principes que les Savans ont accordé, les Théologiens Luthériens & Réformez doivent faire paroître au dehors ; par tous les moiens possibles leur Concorde sincère & fraternelle, il est plus clair que le jour que l'on doit s'y prendre de la manière que j'ai posée.

Je

Je prévois aisément ce que l'on pourra m'objecter. On dira que bien loin que la plupart des Frères veuillent se soumettre au moi en que je propose, pour serrer plus étroitement les nœuds de cette Union, ce seroit plutôt ce qui pourroit y mettre obstacle. Il est de notoriété, que non seulement quelques feints Théologiens, dépouillés des sentimens de l'humanité, s'y opposent; mais que divers Prédicateurs babillards, pour ne savoir pas mieux, se déchainent en toutes occasions dans leurs Sermons contre les Frères, qui ne sont pas de leur sentiment. Il y a même de Savans Théologiens Luthériens, qui témoignent de la répugnance pour une Paix, qui nous est si souvent recommandée, comme en fait foi l'Ouvrage de Mr. *Mosheimius*, intitulé, *Considérations sur le Synode de Dordrecht*. Voilà effectivement de grands obstacles à cette Union. Mais tout cela n'est pas de nature à prouver, ou que cette Concorde, que je recommande, n'est pas bien fondée, ou qu'elle n'est pas salutaire, ou qu'il soit impossible d'en remplir les conditions. Si donc ce qu'on objecte n'empêche pas que cette Paix ne soit véritable, solide & salutaire, il est du devoir de tous ceux qui aiment la Vérité & l'Union, de contribuer à tout ce qui peut en procurer l'avancement. J'ai déjà dit, que nous ne pouvions pas né-

gliger ce que la Religion, & J. C. nous prescrient ; ainsi quoi que je ne fusse pas persuadé d'un heureux succès, mon devoir m'appelle à travailler de tout mon possible dans ce saint Ouvrage. J'ai pareillement avancé que les Théologiens combattent chaque jour l'Erreur & le Vice, quoi qu'ils sachent bien que peu de Personnes se corrigent & profitent de leurs Avertissemens. De là vient qu'ils ont souvent à la bouche ces paroles de LACTANCE : *Je croirai, dit-il, avoir assez vécu & m'être acquitté des devoirs de l'Homme, si mes travaux servent au moins à retirer quelques Personnes de l'Erreur, & à les conduire au Chemin du Ciel.* Je dirai la même chose du moyen d'établir la Paix : Pourvû qu'il se trouve, par-ci par-là, quelques Personnes de mon sentiment, qui s'emploient à cette sainte Entreprise de tout leur pouvoir, peut être que le tems & de meilleurs Conseils que les miens, y amèneront les autres. J'ai une trop haute idée de la bienveillance de DIEU envers les Hommes, pour croire que des desseins si agréables à cet Être Souverain, si salutaires, si utiles à l'Etat Civil & à l'Etat Eclésiastique, n'auront aucune force, aucun effet sur l'Esprit des Hommes. Le Dieu de toute Paix ne sauroit refuser son Amour aux Pacifiques ; il fécondera leurs pieux efforts, & j'espère qu'il suscitera bien-tôt des Personnes, qui s'emploieront efficacement.

accément à l'avancement de cet Ouvrage. Peut être même y en a-t-il plus que nous ne pensons, qui sont bien disposés pour cette Paix: Ainsi les Objections, qu'on tire du peu d'espérance de succès, ne prouvent rien.

D'ailleurs je n'ai pas à faire, ainsi que je l'ai déjà fait entendre, avec ceux qui n'ont aucun penchant pour quelque espèce de Concorde que ce soit; mais avec ces Théologiens bien disposés, qui ont démontré il y a long-tems la nécessité de cette Paix, par des preuves de la dernière évidence, & qui sont sans réplique, quoi que, suivant moi, ils n'aient pas donné à cette Paix toute l'étendue qu'elle doit avoir. Pour ces Crieurs peu sensés, ces Ennemis de la Paix, je ne les crois pas dignes de conférer avec eux. Comment s'y prendroit-on, avec des Gens, qui foulent aux piés les devoirs communs de la Pieté & de la Charité, qui soutiennent les opinions de la moindre importance avec autant de chaleur que s'ils combattoient pour la Patrie, qui se déchainent avec la dernière impudence contre ceux qui fournissent des Conseils pour l'établissement de la Paix, qui, possédés d'un zèle aveugle, font, comme on dit, d'une Mouche un Eléphant, & qui n'ont jamais bien considéré la nature de l'Esprit humain, ou l'importance des Controverses? Il faut les abandonner au mauvais Génie qui les agite,

& au reste les recommander à Dieu & à de bons Médecins.

On ne doit pas mettre la Paix, que je conseille, au nombre des choses impossibles. Comment prouveroit-on cette impossibilité ? Je ne demande pas que les *Luthériens* embrassent les sentimens des *Réformez*, ni les *Réformez* ceux des *Luthériens*; mais je voudrois, encore un coup, que dans la même Académie, ou dans la même Eglise, chacun pût faire profession de ses sentimens d'une manière modérée & raisonnable. Je ne vois pas pourquoi cela ne sauroit arriver. Si Dieu & nôtre charitable Rédempteur, nous recommandent cette Paix, si l'exemple de J. C., des Apôtres & des plus excellens Personnages, nous apprend que cette Paix a été établie; si les preuves qu'on allègue, pour faire voir qu'on est d'accord des deux côtés, sur les Articles fondamentaux, sont bien fondées, comme le croient les Savans qui ont écrit exprès sur cette Matière, qu'est ce qui empêche l'exécution de cet Ouvrage ? Une telle liberté règne en plusieurs endroits de l'*Angleterre*. Dans la même Académie, on permet que deux Médecins ou deux Philosophes enseignent, quoi qu'ils suivent différens Systèmes. N'y auroit t'il donc que les seuls Théologiens, eux qui devroient être les Messagers de la Paix, n'y auroit-il que les Ministres de, l'Évâgile que l'õ ne pût amener à l'observation des devoirs de la Charité & de la Paix ?

On renvoie la suite de cette Lettre au Mois prochain.



## LE SPECTATEUR SUISSE

D'où vient, cher Le Vayer, que l'Homme le moins sage  
Croit toujours seul avoir la Sagesse en partage?

BOIL. Sat. 4

**Q**uelques jours après que mon premier Discours eut paru, je reçus plusieurs Lettres, dont je me propose de faire part au Public, à mesure que l'occasion s'en présentera. On m'exhorte dans quelques unes à blâmer la complaisance funeste des Pères & des Mères pour leurs Enfans: Dans d'autres, on me prie de censurer les Amans perfides, & les Maîtresses infidèles: On voudroit encore que je couvrissè de honte les Libertines & tous ceux qui se livrent aux excès de la Table, du Jeu, de la Galanterie & de bien d'autres passions: On souhaiteroit enfin que je parlasse de quelques Coteries, qu'on me nomme, & dont on m'apprend plusieurs particularités intéressantes.

Mes Correspondans voudront bien m'excuser, si je ne les satisfais pas tous à la fois; il me seroit impossible de le faire, vû les bornes que je me suis prescrites dans mes Discours; Mais je puis les assurer qu'il ne tiendra qu'à  
Mrs.

Mrs. les Editeurs, que leurs Lettres paroissent toutes, selon l'ordre du tems auquel je les ai reçues. Je me fais un vrai plaisir de leur témoigner publiquement combien leur zèle pour le rétablissement des bonnes Mœurs, me plait & me charme: Je suis persuadé qu'il ne sera pas moins agréable au Public, qui de plus trouvera dans leurs Lettres des choses utiles & divertissantes, par lesquelles il pourra se dédomager de ce qu'il perd, en lisant ce qui vient de mon crû. Ils peuvent compter que je seconderai de mon mieux leurs vues louables, en développant, selon mes forces, les ressorts secrets des passions, les replis cachés de l'amour propre, la différence des Vertus fausses, d'avec les solides. Heureux, si en négligeant d'amuser vainement la curiosité de mes Lecteurs, je puis la satisfaire d'une manière utile! Plus heureux encore si en voulant les conduire, je ne les égare point par mon ignorance; ou, si en cherchant à les éclairer, je ne les éblouis point, par la foiblesse de mes lumières! Secondés aussi, je vous en conjure, mes chers Compatriotes, les efforts, que je ferai pour vous rendre heureux, en travaillant à vous porter à la pratique de la Vertu, & à vous inspirer de l'horreur pour le Vice.

Quel succès n'ai-je pas lieu d'attendre de mon travail, si vous voulez bien oublier mon  
 insu,

insuffisance, pour ne faire attention qu'à mon but? Que n'ai-je pas lieu d'espérer encore, si vous êtes assez raisonnables, pour sentir que rien n'élève plus l'Homme que la Vertu, comme rien ne le dégrade davantage que le Vice; que le joug des passions est honteux & funeste, au lieu que la pratique & l'amour du devoir ont des attraits infinis.

Si donc, loin de flater votre orgueil, ou d'encenser à vos défauts, vous me les voyez au contraire combattre de toutes mes forces; supportez moi, & songés que, si je remporte la victoire, vous serés tout à la fois & vaincus & vainqueurs, & que votre défaite, ainsi que votre triomphe, feront tout ensemble votre bonheur & votre gloire. Je m'arrête ici, pour épargner aux Libertins la honte des froides railleries qu'ils pourroient faire sur un sujet des plus graves, & je passe à des choses moins sérieuses.

La franchise que doit avoir naturellement un *Spectateur Suisse*, ne me permettra, ni de dissimuler les Critiques, qu'on fera de mes Discours, ni de supprimer les Eloges, qu'on pourra leur donner, supposé qu'ils en méritent. Je produirai également les unes sans chagrin, & les autres sans orgueil.

Peut être mes Lecteurs me sauront-ils quelque gré de la confiance, que je leur ferai de mes Correspondances les plus secrètes; mais

afin

afin de les décharger d'une partie de leur reconnoissance, je veux bien leur avouer qu'ils ne seront pas les seuls, qui gagneront à cette communication: J'y trouverai aussi mon compte; puis qu'elle me procurera plus de loisir & plus de facilité à remplir le plan que je me suis fait. Après ces avertissemens, je vais rapporter mot à mot la Lettre d'un *Misanthrope*; elle est datée du Désert de la Sageffe.

### MONSIEUR LE SPECTATEUR.

*Les Auteurs de votre sorte sont les seuls, que je lis; parce qu'ils ont acoutumé de dauber le Genre humain, & que leurs Ecrits me confirment dans le mépris que j'ai conçu pour tous les Hommes. Aussi n'eus-je pas plutôt appris qu'il paroïssoit un nouveau Spectateur, dans le Mercure Suisse, que je donnai ordre qu'on me l'envoïât dans ma solitude. Je fais, Monsieur, une profession publique de détester la flaterie & les flateurs. Ne vous attendés donc pas à des Eloges de ma part: Outre qu'ils pourroient vous gêner, il est, à mon avis, si peu de Gens, qui en méritent véritablement que je crains toujours d'en donner mal à propos. Après cette déclaration ingénue, vous ne devez pas être surpris, si je vous dis franchement que je n'ai pas trouvé dans votre premier Discours ce que j'espérois y trouver. En éfet, Monsieur, au lieu*

*de*

de debuter par la Censure de quelque Vice , vous vous amusez à prévenir ce qu'on pourra penser de vous ; façon d'agir peu convenable à un Spectateur , qui ne doit point ignorer les préjugés & l'injustice des Hommes. Pensez vous , Monsieur , que tous vos raisonnemens empêcheront vos Lecteurs de donner dans les pièges que vous avés prétendu de leur faire éviter ? Il faudroit , pour se l'imaginer , les supposer raisonnables , & ils ne sont rien moins que cela. Croïez moi , Monsieur , mettez vous au dessus des jugemens du Public ; il juge pour l'ordinaire avec beaucoup de précipitation , & toujours avec peu d'équité : Vous devez penser à le corriger & non point à lui plaire. C'est là vôtre tâche , travaillez à la remplir sans ménagement & avec vigueur. Inutilement vous flatteriez vous d'obtenir l'approbation de Gens , à qui vous ne pouvez dire que des vérités désagréables , parce qu'elles condamnent leurs inclinations les plus chéries & les plus fortes. Il y a au reste quelque chose , qui me plaît dans vôtre manière de Préface : C'est le penchant que vous dites avoir , à épiloguer & à censurer la conduite du Prochain. Suivez mieux à l'avenir mon cher Spectateur , cette louable & salutaire pente : Vous ne sauriez rien faire qui me fut plus agréable ; & qui me donnât plus lieu de vous admirer , & de me déclarer hautement vôtre partisan. Je suis &c.

FRANC. LE SOMBRE

Jé

**J**E suis fort obligé à Mr. *Le Sombre* de l'honneur qu'il me fait de lire mes Discours ; de la préférence qu'il leur donne, & de l'admiration qu'il me promet, si j'ai soin de les rendre dans la suite plus mordans & plus fatiriques. Il me permettra cependant de partager la reconnoissance, que je lui dois, & d'en acorder une bonne partie à la haine cordiale, qu'il paroît avoir pour les Hommes.

A l'égard des louanges, qu'il me refuse si poliment ; je ne suis point fâché qu'il m'en ait frustré, & j'aurois eu tort de m'y attendre : Je fais que les Gens de son caractère sont peu exercés au stile louangeur, & je ne suis pas assez déraisonnable pour exiger qu'il apprenne, en ma faveur, à parler un langage, qui lui est inconnu. Il ne trouvera pas mauvais non plus, s'il lui plaît, que je suive son exemple en cela ; & qu'en supprimant ici tout ce qu'il pourroit y avoir de louable dans sa Lettre, je ne m'atache qu'à ce qu'on peut y trouver de répréhensible.

Je remarquerai d'abord que sa Critique ne m'a pas paru tout à fait fondée, & qu'il a des Hommes une trop mauvaise opinion.

Il est vrai qu'il n'y en a que trop, à la honte de l'Humanité, qui méritent nôtre mépris, par les Vices dont ils sont malheureusement entachez, & qu'ils conservent malgré tant de  
rai-

raisons, qui devoient operer leur correction. Mais il en est plusieurs aussi, qui pour n'être pas exemts de défauts, ne laissent pas de mériter des égards, & doivent être soigneusement distingués des autres. C'est pour ces derniers particulièrement que j'écris; parce que je les crois corrigibles & susceptibles de raison.

Je ne souhaite pas avec moins d'ardeur l'amendement des premiers; mais je n'oserois me flater de réussir à les corriger: leur mal me paroît presque incurable, quand je réfléchis sur le dérèglement de leur conduite & sur l'opiniâtreté, avec laquelle ils conservent leurs penchans criminels. Que Mr. *Le Sombre* répande donc, s'il le veut, toute l'amertume de son zèle sur le Vice, cela est permis & même louable; mais qu'il épargne & qu'il distingue les Vicieux, la Justice le demande, la Charité l'exige.

En pensant d'ailleurs, & en parlant aussi défavorablement qu'il le fait de ses semblables; ne court-il pas risque d'être soupçonné d'un sot orgueil, en ce qu'il semble insinuer par là tacitement, qu'il est lui même exemts de défauts, seul digne d'estime, de louange & d'admiration. Prétention injuste autant que chimérique, qui le feroit passer avec raison \* dans l'Esprit des Sages pour le plus fou-

\* ----- Labcone infanior inter

Sages dicatur

HORAT. L. 1: Sat/ 34

fou de tous les Hommes (1) Est-il en éfet quelque Mortel fans défauts ? Non fans doute ; puis que le plus parfait de tous n'est pas celui qui n'en a point , mais celui là feule-ment qui en conſerve le moins. Pardonnons donc aux autres , ſelon le bon mot de (2) *Plme* , leurs inclinations ; afin qu'ils nous pardon- nent les nôtres. ( , ) Rien n'est plus rai- ſonnable qu'une telle compenſation.

Il reſulte de tout ce que je viens de dire que l'averſion & le mepris de Mr. *Le Sombre* pour les Hommes , auſſi bien que l'opinion deſavantageuſe qu'il en a conçu , n'ont aucun fondement ſolide ; & ſont au contraire éga- lement injuſtes & injurieuſes à l'Humanité.

Sa Critique ſera - telle plus ſûre que ſes ſentimens ne ſont raiſonnables ? Examinons le. Je dois ſelon lui , m'atacher à corriger mes Lecteurs , & non point à leur plaire : Je conviens qu'un Spectateur doit moins cher- cher à plaire , qu'à inſtruire & à réformer ; mais je ne crois pas qu'il doive rejeter abſolu- ment toute ſorte d'ornemens.

La Vérité , pour être goûtée & reçue , a beſoin d'être préſentée ſous une face aimable ; c'eſt ce que prouve d'une manière auſſi ſoli-  
de

[ 1 ] Nam vitiis nemo ſine naſcitur ; optimus ille eſt  
Qui minimis urgetur . . . . HORAT Liv. 1. Sat. 3.

( 2 ) Demus alienis oblectationibus veniam , ut noſtris  
impetremus. PLIN.

[ 3 ] . . . . . æquum eſt  
Peccatis veniam poſcentem , reddere rursus. HORAT.  
ubi ſuprà.

de qu'ingénieuse, l'Auteur de la Préface de Télémaque : Si l'on pouvoit, dit-il, goûter la Vérité toute nue, elle n'auroit pas besoin des ornemens, que lui prête l'imagination : Mais sa lumière pure & délicate ne flate pas assez ce qu'il y a de sensible en l'Homme, elle demande une attention, qui gêne trop son inconstance naturelle. Pour l'instruire il faut lui donner, non seulement des idées pures, qui l'éclairent, mais encore des images sensibles qui l'arrêtent dans une vue fixe de la Vérité. Voilà, continue-t'il, la source de l'Eloquence, de la Poésie, & de toutes les Sciences qui sont du ressort de l'imagination. C'est la foiblesse de l'Homme qui rend ces Sciences nécessaires. La beauté simple & immuable de la Vérité ne le touche pas toujours ; il ne suffit point de lui montrer la Vérité, il faut la lui peindre aimable. Je ne sai si je dois prier mes Lecteurs d'excuser la longueur de ce Passage, en faveur de sa beauté ; ou bien m'acuser d'imprudencé pour avoir inferé dans mon Ouvrage un morceau, si capable de l'éfacer.

On (5) a dit que la louange est un Passeport à la censure : On peut dire demême que les agrémens & les ornemens, qu'on répand dans un Ouvrage, sont un Passe-port aux Instructions qu'on y donne, qui les fait recevoir avec moins de répugnance. Il est

E

donc

(5) Mr. de Saci Traité de l'Amitié:

donc permis de se plier un peu au goût général ; mais il ne faut user que bien sobrement de cette espèce de lience. Alors encore il faut moins se proposer de vains applaudissemens , que la satisfaction de faire embrasser aux Hommes des vérités importantes à leur bonheur. Avec ces précautions , on peut suivre le Précepte ( 6 ) d'un Ancien , en mêlant l'agréable à l'utile. Si je ne m'y conforme pas , ce sera uniquement parce que je n'en aurai pas le talent ; & non point pour éviter la censure de nôtre *Misanthrope*.

J'ai été jusques ici opposé de sentiment & d'opinion avec ce Sage rebarbatif ; je conviendrai à présent avec lui , que j'aurois pu me dispenser de dire bien des choses , qui sont dans ma Préface. Avec la plupart des Lecteurs , les Avertissemens sont inutiles ; ils n'y ont aucun égard. L'illustre ( 7 ) Mr. BAYLE s'est plaint avant moi du peu d'attention qu'on y fait : *Il faut avouer* , dit ce Philosophe , *que la plupart des Lecteurs sont d'étranges Gens. On a beau les avertir de mille choses ; . . . ils n'en survent pas moins leur humeur & leur coûtume. On a fait* , ajoute t'il , *des Historiettes sur les précautions inutiles des Mères & des Maris , je m'étonne qu'on n'en fasse pas sur celles de Mrs. les*  
*Au-*

( 5. ) Mr. De Saci Traitè de l'Amitié.

[ 6. ] Omne tulit punctum , qui miscuit utile dulci ;  
 Lectorem de lectando , pariterque monendo. HOR. Art.  
 Poët.

*Auteurs.* J'avois prévu qu'on chercheroit dans le *Spectateur Suisse*, le génie & le goût des illustres Auteurs, qui ont donné naissance aux Ouvrages de ce genre; j'avois encore senti le tort que me feroit une pareille comparaison; & je savois bien que le même Titre, mal soutenu, ne serviroit qu'à faire regretter des Ecrivains inimitables, & à diminuer le prix de tout ce que je pourrois faire de passable. Cette prévoiance m'obligea à prévenir les faux jugemens qu'on pourroit faire, en déclarant combien j'étois éloigné de me flater d'atteindre à la perfection où les Auteurs du *Socrate Moderne* ont porté leur Ouvrage. Je n'ai pas eu, je l'avoüe, la même prudence qu'eut Mr. DE BAUVAL, qui, lors qu'il voulut continuer la *République des Lettres de M. Bayle*, changea ce titre en celui d'*Histoire des Ouvrages des Savans*. Après plusieurs raisons, qu'il allègue de ce changement, il dit (8) *Qu'il a cru devoir traiter le Public, comme ces Personnes affligées par la perte d'une Personne chérie, qu'il ne faut jamais ramener dans les lieux, qui peuvent rapeller le souvenir & réveiller les idées de l'objet, qui cause leur tristesse.* J'aurois sans doute mieux fait de suivre l'exemple de ce Savant; j'aurois du moins eu plus de raison, que lui, de prendre une semblable précaution, & de craindre le parallèle: mais le mal

E 2 est

(8.) Préface de l'*Histoire des Ouv. des Savans.*

est fait : Le seul remède que j'y puis apporter, c'est de prier mes Lecteurs de vouloir bien faire abstraction de mon Titre, & des Auteurs, qui l'ont employé les premiers.

Je pourrois dire pour ma justification, que j'ai espéré qu'on jugeroit de mon Ouvrage sans préjugé, & sans aucun égard au Titre, que j'ai pris : Je pourrois ajouter à cela, que comme il y a deux sortes de Lecteurs ; les uns qui ont un jugement exquis, beaucoup de sagacité, un génie excellent ; les autres qui pensent moins juste, qui conçoivent plus difficilement, qui ont un Esprit plus borné ; j'ai crû qu'il falloit à ces Lecteurs des Ouvrages proportionnés à leur différente capacité ; que le mien seroit à la portée de ceux ci, & que le *Spectateur Anglois* conviendroit aux autres. Mais le peu d'attention, que quelques Personnes ont fait à mes déclarations précédentes, me fait soubçonner avec quelque fondement qu'on ne se paiera pas de ces raisons là. D'ailleurs cette dernière excuse pourroit bien m'enlever tous mes Lecteurs ; car si l'on regardoit mon Ouvrage, comme propre uniquement aux Lecteurs du second ordre, Personne ne le liroit ; chacun, grace à la bonne opinion qu'on a de son Individu, s'estimant très digne d'ocuper le premier rang. Combien est petit cependant le nombre des bons Connoisseurs !

J'ai

J'ai oui juger de ma Préface, comme si c'eût été l'Ouvrage entier que je me propose : On a critiqué encoꝛe le stile de cette Pièce, sans entrer le moins du monde dans les raisons, que je pouvois avoir d'écrire de cette façon. Je vais les rapporter ici, afin qu'on ne les ignore point; car rarement les Lecteurs sont-ils disposez à deviner ce qui peut justifier un Auteur. Outre que je ne veux pas être connu, ce qui ne peut que gêner ma composition, j'ai pensé qu'il seieroit peu à un *Speçtateur Suisse*, d'écrire ainsi que le feroit un *Bel Esprit François*, quand même je pourrois y réussir, ce que je n'ai garde de croire. Si je voulois aussi m'amuser à ôrner, à polir & à châtier mon stile, je serois obligé d'y employer un tems, que je dois donner à des ocupations plus importantes, ou du moins plus indispensables. Au lieu de passer mes heures de loisir à des amusemens frivoles, ou à prendre des plaisirs dangereux, je m'occupe pendant ce tems là à composer ces Discours. Si l'on suporte la (9.) lenteur qui fait produire un Chef d'œuvre; on doit avoir, ce me semble, quelque indulgence, pour les imperfections d'un Ouvrage, fait à la hâte, car mon loisir est fort court. Je çrain fort, malgré cela, qu'on ne prenne tout ceci plutôt pour une vanité ridicule, que pour une légitime

E 3 excu-

(9.) Diu parturit leana catulum, sed leonem

excuse; je ne saurois qu'y faire; & en m'abandonnant à tout ce qu'on en pourra penser, (10.) je me munis de tout mon courage, pour supporter avec patience les fausses & malignes interprétations.

Je ne comptois pas, en commençant ce Discours, de parler autant de moi que je l'ai fait; mais le moien de quiter un sujet, qui nous plait si fort. Il faut en être arraché. On le quitte rarement d'une autre manière. C'est là un foible que tous les Hommes font plus ou moins paroître en toute occasion. La seule différence, que je trouve entre eux à cet égard, consiste en ce que les grands Hommes & les Auteurs sincères, comme le *Spectateur Suisse*, savent apercevoir ce foible, le reconnoître de bonne grace & s'en moquer; au lieu que le commun des Hommes ne le connoit point; ou, s'il le connoit, il le cache par vanité, ou le produit avec ostentation.

Je ne saurois finir ce Discours sans dire un mot des deux Poetes, qui ont daigné m'adresser leurs Vers. Le premier me flatte trop, lors qu'il insinue que mon Ouvrage pourra être utile & honorable même à la *Suisse*. Je souhaiterois l'un & l'autre; mais je ne présume pas assez de mes forces, pour en espérer un aussi glorieux succès. Le second appréhen-

de

(10.) - - - - - &amp; meà

Me virtute involvo - - - - - HOR. L. 3. OD. 29

de que l'*Esprit* ne l'emporte sur le *Bon Sens*, que j'ai promis de prendre pour guide. Quoique cette crainte ne soit pas des plus obligées pour moi, je ferai pourtant de nouveaux efforts pour rassurer mon *Mentor*. Après lui avoir marqué ma déférence, je vais lui expliquer mon sentiment là dessus.

L'*Esprit* ne doit jamais être employé aux dépens du *Bon Sens*. C'est là une règle, qui ne souffre aucune exception. Mais il est des Ouvrages où l'*Esprit* doit l'emporter sur le *Bon Sens*, c'est à dire, y dominer; comme il en est d'autres, où le *Bon Sens* doit l'emporter sur l'*Eprit*. Ce seroit un défaut, par exemple, de mettre plus d'*Esprit* que de *Bon-Sens* dans une Matière de pur raisonnement; & il seroit ridicule que le *Bon-Sens* prévalût dans un Sujet purement badin, enjoué ou galant. La Critique de ce Poete m'oblige à déclarer ici de nouveau, que je préférerai toujours le beau au joli, comme *Socrate & Platon*, & l'utile à l'agréable, selon l'expression de *Cicéron*. Je déclare encore, que je recevrai avec reconnaissance les avis qu'on voudra me donner, & les Critiques qu'on fera de mes Discours.

Je veux bien neantmoins avertir en même tems mes *Aristarques* futurs, que je suis tout à fait du goût d'un Ancien Philosophe, qui aimoit mieux tomber sous la griffe du *Lion*, que sous le pié de l'*Ane*. Si donc un Animal

dé la première espèce vient à m'attaquer, je tiendrai à honneur de rompre une lance avec lui: mais, si j'étois, au contraire, agacé par un Animal de l'autre espèce, je suivrois le Précepte de ( II. ) *Socrate*, en me gardant bien de l'appeller en Duel.

**L**E Savant Anonime, qui, sous le Nom de *Spectateur Suisse*, veut bien orner notre Journal de ses Discours, promet de nous en fournir tous les Mois. Un si riche présent mérite, non seulement notre gratitude, mais aussi celle du Public, que l'Auteur se propose d'instruire & de corriger, en lui présentant la Verité, sous une face si aimable & ornée de tant de graces. Son début, où l'Erudition, l'Esprit & le Bon-Sens paroissent également, nous engage à desirer qu'il tienne parole. Plusieurs de nos Lecteurs, d'un goût exquis, se joignent avec nous pour l'en prier instamment. Nous insérerons régulièrement ce qui nous viendra d'une Plume aussi judicieuse & aussi délicate, bien persuadés qu'on nous en fera gré.

**L E**

( II. ) *Quid enim, si me abnus calce impetisset, num illi diem dixissem.*      **DIOG. LAERT. IN SOCRAT.**



# LE P O R T R A I T

D E

P O L Y L O G U E.

**P**OLYLOGUE a de l'Esprit, il s'énonce bien, il est afable, & son abord est prévenant. Mais dès qu'on le connoit, on le craint, on le fuit, on le méprise. C'est un Indiscret, qui ne peut se taire; un Crible, qui ne retient rien de tout ce qu'on lui confie. Il n'entre dans aucun Cercle, que pour y réciter ce qu'il vient d'ouïr ailleurs, & pour apprendre quelques nouveautés, qu'il débitera au premier venu.

Un de ses Amis lui avoit confié un secret important, où il y alloit de son honneur & de sa fortune; il le conjure de lui donner ses avis & de garder pour lui seul cette confiance. *Polylogue* promet tout. A peine est il sorti qu'il rencontre *Chryfante*, il l'aborde & l'arrête. Vous êtes de mes Amis, *lui dit-il*, je n'ai rien de caché pour vous; je ne puis m'empêcher de vous dire un secret qui vous interesse. Vous connoissez *Timoleon*; je sais de bonne part qu'il brigue, sous main, un  
 Emploi

Emploi qui vous est dû : Voila les noms de tous ceux dont il veut gagner les suffrages. La journée est à peine finie que le secret de *Timoleon* est semé par toute la Ville.

*Polylogue*, sans avoir du bien, ni de la naissance, à su, avant qu'on le connut, se faire quelques Amis, par ses manières prévenantes & flatteuses. On lui a confié un Emploi de conséquence. Tout ce qui s'est passé de plus secret dans le Tribunal où il siège, est public, avant que ses Collègues soient de retour chez eux.

*Polylogue* ne ménage pas d'avantage ses propres secrets que ceux de ses Amis. Si par malheur la Matière lui manque, car il faut qu'il babille, il récitera tous ses démêlés domestiques avec son Epouse, les impertinences de ses Enfans, & quel est l'état de ses affaires.

Aujourd'hui tout le monde se tait, quand il entre dans une Compagnie; on le laisse parler seul, ou on ne lui répond que des généralités. Plusieurs sont même assez malins pour lui faire de fausses confidences. Il écoute tout avec une crédulité enfantine; & le moindre secret lui pèse si fort, qu'il s'en débarrasse, dès que l'occasion s'en présente; il lui va même au devant. Il se fait siffler par les airs importans & mystérieux avec lesquels il débite sérieusement, comme des faits incontestables,

ables , les fables ridicules qu'on lui à dites à l'oreille.

Comme il ne pense qu'à réciter ce qu'il fait , il oublie souvent qui sont ceux qui lui ont appris ce qu'il publie. L'autre jour il rencontra *Cleonte*, il l'aborda d'un air empressé, en lui disant : Gardés moi le secret; on a enlevé la Fille d'un Fermier Général; le Ravisseur est un jeune Etranger, bien fait & fort riche. *Cleonte* sourit, haussa les Epaules & se retire. C'etoit lui même qui en avoit fait le Conte à *Polylogue*.

Le nom de ce Causeur est passé en Proverbe. Quand on veut parler d'un Babillard, qui, dans ses Discours indiscrets, n'épargne, ni Ami, ni Ennemi, on dit que c'est un *Polylogue*.



## MAXIMES ET REFLEXIONS

*sur le Caractère de l'Indiscret..*

1. **L'**Indiscrétion n'est pas une simple foiblesse; c'est un Vice.

2. L'Indiscret révélant le secret qui lui a été confié est un injuste, il dispose d'un bien qui ne lui appartient pas en propre. Quelque fois l'Indiscret est un Traître,

3. Un

3. Un Voleur est moins criminel qu'un Indiscret ; je me défie du premier, & le second abuse lâchement de toute ma confiance.

4. L'Indiscret est sujet à la restitution, tout comme le Voleur ; mais il est bien difficile au premier de s'aquiter de son devoir.

5. La malignité, la haine, la vengeance, la jalousie, l'orgueil, l'avarice, la légèreté d'esprit, sont les principales sources de l'indiscrétion. Ce défaut est moins une faiblesse d'esprit, qu'un dérèglement du Cœur.

6. Les Amis brouillés entr'eux, la perte de la réputation des Particuliers, les dérangemens dans le Négoce, la disgrâce des Favoris, la chute de ceux qui sont élevés aux Emplois, la perte des Batailles, & le bouleversement des Etats, sont très souvent les funestes effets de l'indiscrétion.

7. L'Indiscret est inexcusable. Il pouvoit ne point se charger du secret ; & qui pouvoit l'empêcher de le taire ?

8. Celui à qui on a confié un secret doit être comme un Cofre fort, dont la Clé demeure entre les mains de la Personne qui y a placé son Trésor.

9. Le Secret est un Dépôt sacré, dont le seul Dépositaire est le Maître.

10. On n'est pas indiscret, simplement  
lors

lors qu'on révèle ce qu'on nous a prié de taire ; mais aussi lors qu'on divulgue ce que la prudence & la charité exigent que l'on supprime.

11. Dès que l'Auteur du secret l'a rendu public , celui à qui il l'avoit confié , n'est plus obligé d'en faire un Mystère.

12. Ne confiés jamais votre secret à celui qui ne fait pas se taire sur ses propres affaires , ni à celui qui vous a révélé le secret d'autrui.

13. Dès que vous avez confié votre secret à la légère , vous n'êtes plus tranquille ; gardez votre secret jusques à ce que vous ayez trouvé un autre vous même.

14. L'Indiscrétion est blâmable dans tout Particulier ; elle est très périlleuse dans un Magistrat ; elle est infiniment odieuse dans un Eclésiastique.

15 L'on accuse les Personnes du Sexe de légèreté & d'indiscrétion ; cependant il y a de grandes exceptions à faire. Souvent une Femme garde mieux le secret qu'un Homme.

16. Il n'est pas nécessaire pour être discret de donner dans la dissimulation & dans le mensonge ; il suffit d'être prudent , attentif & réservé.

17. Quiconque s'accoutume à révéler des secrets de rien , court risque de manquer de discrétion dans les affaires les plus importantes ;

tes. C'est un jeune Filou, qui fait son apprentissage sur des bagatelles.

18. Ceux qui prônent le plus leur discrétion, ne sont pas les plus discrets.

19. Défiés vous de celui qui vous presse à lui dire votre secret; cette curiosité m'est suspecte.

20. Pendant que vous cachez votre secret, vous en êtes le Maître; ce n'est plus cela dès que vous l'avez confié.

21. Les vrais Amis sont rares; ce sont les seuls qui méritent vos secrets.

22. Un Homme qui se conduit avec beaucoup de candeur, & de droiture, a peu de secrets qui le regardent en propre.

23. Vous vous plaignés de l'Indiscrétion de ce Particulier, qui a trahi votre secret; plaignés vous plutôt de la vôtre; vous vous êtes trahi le premier.

24. Dieu seul peut lire dans l'Ame; c'est parce que Dieu ne veut pas que tous les Hommes sachent ce que nous pensons.

25. On doit acoutumer, de bonne heure, les jeunes Gens à la discrétion, les reprendre, les censurer, les châtier lors qu'ils sont indiscrets.

26. Quiconque ne fait pas se taire, est incapable de bien gouverner.

27. On n'est pas obligé de se ressouvenir d'un secret confié; mais on est tenu à le taire.

28. On

28. On n'est pas toujours coupable lorsqu'on révèle le secret : la Justice veut quelque fois que l'on parle ; mais pour savoir distinguer ces cas, il faut avoir une Conscience bien éclairée.

29. Dès que l'on connoit tous les droits de la Justice & de l'Amour fraternel , on a la Clé, & de ce que l'on doit taire, & de ce qui doit être révélé.

30. Ceux qui tentent d'arracher un secret, sur lequel ils n'ont aucun droit, imitent l'injustice & la violence d'un Ravisseur, qui met tout en œuvre, pour enlever un bien qui appartient à autrui.

Bâle le 10. Août 1737.



A M O N S I E U R R O G N O N,  
*Pasteur de l'Eglise de la Côte aux Fées, dans  
 le Comté de Neuchâtel.*

M O N S I E U R ,

L'Oiseau de proie que j'ai vû chés vous ;  
 il y a quelques jours, est bien, comme  
 vous l'avez crû, un *Aigle* de la plus grande  
 espèce ;

espèce : Il en a la taille la couleur, & les autres attributs. J'ai jugé, *Monsieur*, que comme cet Oiseau est assez rare dans ce Pais, les Lecteurs de nôtre Mercure en verroient avec plaisir une Description abrégée. Je vais donc la donner ici, d'après les mesures exactes que j'en ai prises en vôtre présence.

La hauteur de cet \* Aigle, posé à terre, étoit de deux pieds 4. Pouces : & étendant ses ailes, il présentoit un front de 6. pieds 7. Pouces. La cuisse, la jambe, les doigts avec les serres étoient longues d'un pied 7. pouces. Les Cuisses avoient de circonférence 5. pouces 8. lignes, les jambes 3. pouces 5. lignes ; la grande serre c. a. d. celle de derrière, mesurée selon sa courbure, 2. pouces 5. lignes ; la plus courte des trois serres de devant 1. pouce 3. lignes ; & l'ouverture des serres 7. pouces.

La longueur des plus grandes plumes prise aux ailes, (celles de la queue étant plus courtes) étoit d'un pied sept pouces ; celle du

tu-

\* L'Oiseau en question fut aperçu dans un fond, à quelque distance de la Côte aux Fées, par deux Enfans ; le plus grand s'en étant approché pour le frapper d'une houffine ou baton qu'il tenoit, loin de s'enfuir ou de voler, il fit serme & voulut l'assaillir. Alors le plus jeune de ces Enfans alla chercher son Père, qui n'ayant que de la poudre mit des pois dans son fusil ; & le coup étant lâché sans effet, il en chargea un second avec des petites pierres ; & l'Oiseau étourdi du coup fut ensuite assésé.

du tuiuu 4. pouces & demi, & la circonférence onze lignes.

Enfin l'Oiseau mis à la balance a pesé 8 livres.

Voilà à mon jugement les dimensions d'un *Aigle*, proprement dit, de l'*Aquila* des Latins, de l'Oiseau en un mot que les Anciens Grecs, Romains, Egiptiens, Arabes, & Juifs, ont apellé communément le *Roi des Oiseaux*.

Sa taille, son pennage chatain ou brun, avec des maillures peu sensibles; sa tête assés plate, & large; son bec, long, fort, crochu, noirâte; ses jambes assés courtes & jaunâtres, & toutes les parties mesurées ci dessus répondent parfaitement aux descriptions de l'*Aigle*, & à la représentation qui s'en voit dans *Guesner*, à quelques différences près que le Climat, l'âge de l'Oiseau, ou l'inexactitude du dessein, peuvent avoir mises entre l'original de cette figure, & celui dont je parle.

Je considère le pennage brun, ou fauve, comme la couleur naturelle de l'*Aigle* de la grande espèce: les noirs étant distingués de ceux ci par le corsage, la grosseur & par d'autres endroits. L'*Aigle noir* de l'espèce de ceux que la Ville de *Geneve* nourrit est plus petit & de plus long corsage; les Romains l'apelloient *Valeria* à cause de sa force & de sa vigueur, l'emportant à cet egard sur les autres *Aigles*, & les Grecs le nommoient *Melanætos*, à cause de sa couleur.

Quant aux autres Oiseaux de proie, ceux qui en aprocheroient le plus par la taille, comme le *Gerfau*, l'*Autour*, le *Sacre*; ils ont des différences trop marquées, pour qu'on prenne ici le change.

Permettès, *Monsieur*, que je vous fasse faire encore quelques observations, pour confirmer nôtre jugement.

L'*Aigle* est foible quand il se rabat, & ne peut voler long-tems dans les Plaines: Et il paroît, par ce qui vous a été dit, que cet Oiseau ne s'élevoit que peu dans la Valée où il fut trouvé, & qu'il prenoit d'abord terre. J'ai lû aussi quelque part que l'*Aigle*, après avoir dévoré sa proie, avoit peine à voler, & que ce n'étoit qu'en s'élevant par degrés, qu'il pouvoit regagner la région d'air, où il plane à l'aïse. Or nôtre Oiseau avoit le gésier bien garni, & tout fraîchement, comme nous avons pû en juger par l'état de la chair, qui en fut tirée, & qui étoit, au raport du Païsan, la substance d'un Chat, dont il avoit fait sa proie.

Les ailes de l'*Aigle* sont tres grandes, & il les étend beaucoup dans son vol. Cela répond encore à nos proportions.

L'*Aigle* fait son aire dans des lieux élevés, ou sur des Rochers inaccessibles, soit pour mettre ses petits en sûreté, soit pour découvrir la proie dans un espace plus étendu. Les

Montagnes & les Rochers qui dominant sur

*Longes*

*Longe-nique* (1) font de cette nature, & Mrs. *Du Terraux* (2) y ont tué de semblables Oiseaux, par ci-devant.

Les autres propriétés de l'*Aigle*, meritent d'être connus. On assure qu'il est celui de tous les Oiseaux, qui s'élève le plus haut (3) & qu'il se perd dans les nues; que son Vol est très rapide, qu'il fond sur la proie avec une vitesse inconcevable, & qu'il peut voler très long tems. Il n'y a aucun Oiseau de l'air, qui ait l'œil plus perçant, & s'il en faut croire un *Auteur Arabe*, l'Aigle découvre un Cadavre à la distance de quatre cent parasanges, ce qui seroit Douze mille Stades.

Ceux qui aiment le merveilleux attribuent encore pour prérogative au *Roi des Oiseaux*, des yeux que la lumière la plus éblouissante ne sauroit fatiguer: Ils disent que l'Aigle regarde le Soleil de la manière la plus fixe, & ils ajoutent que la Femelle ne reconnoit ses Petits pour siens, que lors qu'ils peuvent soutenir l'éclat de cet Astre, ou le considérer impunément. Un Jésuite, qui éclaircit ce fait dans son *Optique*, ne convient pas que les fibres des yeux de l'Aigle soient plus fortes que celles des autres Animaux; mais il lui attribue

F 2 deux

1 C'est la Vallée où l'Oiseau a été tué.

2 C'est le nom d'une famille Noble, établie dans le Val de Travers

3 Les Poëtes Grecs l'apelloient UPSIPETES: ALTI-VOLANS.

deux paupières, l'une dont il peut se fermer entièrement les yeux : l'autre qui est sous la première, mais plus délicate, & dont il se voile l'oeil, lors qu'il est frappé par les raions du Soleil; ce qui lui en rend la lumière plus suportable.

On dit enfin que l'*Aigle* ne boit point. Cela peut très bien être, puisque cet Oiseau carnacier trouve dans le sang des Animaux, qui deviennent sa proie, ou dans l'état des chairs, de quoi se desalterer, ou prévenir la soif.

Vous avés lû, *Monsieur*, dans le *Spectacle de la Nature*, le parti qu'on tire dans quelques Provinces de France, des *Nids d'Aigle*. Le récit sur lequel on peut je crois faire fond, en est curieux, & il pourroit peut-être operer une augmentation de Mets, sur la Table de quelque Officier ou Pasteur du Valon :

*Le voisinage de Mende est un País de Montagnes, où les Aigles font leur nid, dans le creux de quelque Roche inaccessible, où l'on peut atendre à force d'échelles & de grapins. Les Bergers bâtissent au pied de la Roche une petite loge où ils se mettent à couvert de la furie de ces dangereux Oiseaux. Le Mâle & la Femelle, pour nourrir l'Aiglon, enlèvent dans les Basses-cours tout ce qu'ils peuvent, Chapons, Poules, Canards, Agneaux, Chevreaux, Cochons de lait : mais la meilleure Chasse se fait à la Campagne, où ils prennent des Faisans, des Perdrix, des Gelinotes de bois, des Canards*

nards sauvages, des Lièvres, & des petits Chevreuils. Dans le moment que le Père & la Mère se retirent, ils plantent leurs Echelles, grimpent comme ils peuvent sur la Roche, & enlèvent ce que les Aigles ont apporté à leurs Petits, laissant à la place les entrailles de quelques Animaux. Mais comme ils ne peuvent le faire si promptement que les Aigles ou l'Aiglon n'en aient déjà mangé une partie, cela est cause que ce que les Bergers rapportent, est inutile; en récompense il est d'un goût beaucoup au dessus de ce que l'on vend au Marché. Lorsque l'Aiglon seroit assez fort pour s'envoler, ce qui n'arrive que tard, parce qu'il a reçu une mauvaise nourriture, les Bergers l'enchainent, afin que le Père & la Mère continuent à lui apporter de leur Chasse, jusqu'à ce que dégoutés d'un Enfant qui les acable par un travail & des soins qui ne finiroient point, ils l'abandonnent: le Pere le prénièr, & la Mère ensuite. Enfin cet Aiglon périt, à moins que les Bergers ne l'emportent chés eux par pitié. Le Gentilhomme de qui on tient ces particularités, disoit, qu'au moien de 3 ou de 4 de ces Aires, il pouvoit entretenir splendidement sa Table toute l'année; & loin de murmurer contre celui qui a crée les Aigles & les Vautours, il se félicitoit beaucoup de leur voisinage, & il comptoit autant de rentes annuelles, qu'il y avoit de nids de Vautours ou d'Aigles sur ses Terres.

Il y auroit, Monsieur, bien d'autres traits à

faire entrer dans ma Lettre, si je ne craignois de vous donner trop à lire. Je pourrai en faire usage dans une autre occasion. Quant au jugement que j'ai fait de votre Oiseau, non seulement je le soumetts à vos lumières, mais vous permettrés encore, que je me reserve ici la liberté de faire des recherches plus amples sur le Vautour, avant que je prononce définitivement.

Je demeure avec respect.

MONSIEUR.

*Votre très humble Cc.*



AD INSIGNEM FLORUM

AMATOREM.

**J**ucundi flores tua sunt si prima voluptas  
 Hisque renidenti nihil est tibi charius hosto :  
 Fallor? an insolitus Cœlo venit ardor ab alto ;  
 Teque ad se Deus ipse operum fulgore suorum  
 Ducit, & hunc ideo tibi florum inspirat amorem ?  
 Tu modo tam blando te filo agnosce trahentem :

*Defixusque*

Defixusque animo nitidis in floribus; aures  
 Et præbe Artifici per tot tibi grata loquenti.  
 Nec talem tu crede manum modo fingere flores,  
 Inde oculis veniat mox interitura voluptas.  
 Certè in tam parvum Deus hæc non prodigit usum:  
 Tot miris hominum, quibus ars est omnibus impar,  
 Non modo vult oculos, verum ad se flectere mentes.  
 Panditur his solis, quod habent mirabile flores:  
 His solis magnus se florum detegit Auctor.  
 Mens hunc usque potest quovis in flore videre:  
 Sed quoque vult Opifex quovis in flore videri.  
 Nec mentem in pictis cupit usque hære tabellis.  
 Scilicet ut Sponsæ dilectæ munera Sponsus  
 Dulcia mittit amans; non dono ut adhæreat ulli,  
 Sed nunquam ut chari cesset memor esse Datoris:  
 Mente Deus simili tot dat floribus hortos:  
 Spargit in his nobis pulchra hæc munuscula, largus  
 Ut Dator illorum non cordibus effluat unquam.  
 Parva hæc nemo putet, parva hæc ad grandia tendunt:  
 Nec nos Donator cupit his satiare figuris:  
 Ad magnum & solidum sed gratis allicit umbris.  
 Ad suave æternum per mille caduca vocamur;  
 Et per gratæ oculis plene ad saturantia peccus.  
 Quo spectent, hortus tibi quæ fert charus amœna  
 Usque tui monstrant, si vis attendere, flores.  
 Hi simul è terra surgunt, ad sidera vultus  
 Tollunt formosos, Coelum his, Coelum usque tuentur.  
 Huc quoque te spectare monent, huc tollere mentem

Hortantur; speciosa tibi quæcunque videntur:  
 Florum tot facies, tot odores, totque colores:  
 Tam varique, Deus quibus hos decoravit, amicus.  
 Hæc oculos te cuncta jubent, animumque levare.  
 Immenſum ad Pulchrum, quod pulchri eſt omnis origo.  
 Prædicat hoc animis attentis floſculus omnis:  
 Non verni hic aliud flores ſerique loquuntur:  
 Et novus ut prodit flos, illius hæc quoque vox eſt.  
 Has tu ſi procul à turbâ, tranquillus in horto  
 Florum non ceſſas voces audire tæorum,  
 Et monitus ſequeris ſuaves ſimul atque ſalubres,  
 O tibi quam blanda & dulcis via reddita Cæli eſt?  
 Non per difficiles calles atque aſpera ſaxa,  
 Horrida ſylvarum nec per dumeta vepreſque,  
 Aſt, ô felicem! per flores ibis ad Aſtra.

Bâle Mr. \* \* \* \*



## PLACET

*D'un jeune Canari à l'illuſtre Mademoiſelle la  
 Baronne de SCHLEINITS.*

**I** Ris! d'un affreux Eſclavage,  
 Me ſera-t'il permis de me plaindre aujourd'hui,  
 Hélas! depuis longtems renfermé dans ma Cage,  
 Je paſſe mes beaux jours dans un mortel ennui.

Votre

Vôtre absence à mon cœur, plus dure que mes chaînes,  
 Me fait à chaque instant souffrir d'horribles peines,  
 Dont je ne puis me délivrer.

Fidèle & malheureux, je respecte & j'adore  
 La Main qui m'enchaîne, celle qui vient encore,  
 M'exiler dans ces lieux, pour gémir & pleurer.

En longs gémissemens je consume ma vie  
 Je compte tous mes jours, par de nouveaux malheurs,  
 Ne vous verrai-je plus cher Objet de mes pleurs ?  
 Si du moins à PARIS je vous avois suivie !  
 Que de tristes regrets, que de vives douleurs  
 Vous m'aurois épargné ! mais le Destin-m'envie  
 Un bien que tous les Cœurs jugeroient glorieux,  
 D'être à vous, belle IRIS, de mourir sous vos yeux,

Parques ! Vous qui filés des jours d'or & de soie  
 A l'heureux \* PAPILLON, dont j'envie le sort,  
 Tranchés le fil des miens, ou s'il faut que je voie  
 Le Printems de retour, dumoins qu'avant ma mort,  
 Aux piés de mon Iris j'aparte un cœur fidèle,  
 Et que la liberté, pour séconder mon zèle,  
 Vienne ouvrir ma prison & me donner l'effort.

Tu n'aurois point mes vœux, ô liberté charmante !  
 Si je pouvois encor à mon Illustre Iris,  
 Faire entendre ma voix, dont la douceur touchante,  
 M'élevoit au dessus de tous les Canaris.

Lors

\* C'est le nom d'un petit Chien, qui est fort caressé de  
 la belle main qui m'a donné le Canari qui se la-  
 mente.

90                    M E R C U R E   S U I S S E

Lois qu'Iris m'animoit , mon ramage étoit tendre ,  
Et pour quelques momens , mon cœur osoit prétendre  
A se faire écouter sans murmure & sans bruit,  
L'on me chérit ici , & chacun m'en instruit ;  
Mais quels que soient les soins qu'on s'empresse à me rendre ,  
Rien ne me touche plus , rien ne me fait plaisir ,  
Je le confesse , IRIS, je ne puis plus attendre ,  
Le moment de vous voir , ou celui de mourir.

E N V O I.

**I**RIS , de mon Oiseau , souffrés le tendre hommage ,  
Permettez que mon Cœur s'explique par le sien ,  
Si pour vôtre retour , son cœur tient ce langage ,  
Jugés quelle est l'ardeur qui dévore le mien ?  
Il est vrai , belle Iris ! mon Oiseau vous a vuë ;  
Mais si l'aimable Oiseau vous avoit mieux connue  
S'il sentoit tout le prix de vos rares Vertus ,  
Cette charmante humeur , cette humble modestie ,  
Qui de tous les Mortels l'estime concilie ,  
D'en avoir trop peu dit , il se verroit confus.

*Bâle Melle. S. R.*





EXTRAIT d'une Brochure imprimée à Genève, intitulée: *Réponse de Mr. Jean Baptiste Tollot, à la Lettre de Mr. Pierre Reynet, inserée dans le Mercure Suisse, Mai 1737. pag. 131.*

**I**L est bien difficile que les Disputes Littéraires n'aient quelque suite; chacun des Combattans cherche à triompher de son Adversaire, & le Public est heureux lors que cela donne lieu à des éclaircissemens curieux & utiles. C'est ce que les Connoisseurs trouvent dans la Réponse dont nous allons donner un Extrait, pour finir la Dispute sur les Pillules Mercurielles. L'Auteur a tâché d'y joindre par tout l'agréable au solide. Il ne néglige aucunes des Observations qui ont rapport à la Matière qu'il traite, & qui peuvent servir à éclairer le Lecteur. Il semble qu'il s'atache moins à se justifier qu'à mettre la vérité dans une plus grande évidence.

Tout ce que Mr. *Reynet* avance dans sa Lettre peut, suivant Mr. *Tollot*, se réduire à ces trois Chefs; 1. Il reproche à son Adversaire d'avoir agi par des vues d'interêt, en annonçant un Remède qui appartient à un Etran-

ger;

ger. 2. Il soutient que ses Pilules sont parfaitement semblables à celles de Mr. le Professeur *Bianchi*, 3. Il affecte enfin d'étaler toute son habileté dans la Chimie, & cite quelques expériences. Comme nous avons imprimé dans nôtre Journal de May 1737. la Lettre de Mr. *Reynet*, il est juste que nous exposions aussi les Raisons de Mr. *Tollet*. Il se justifie aisément sur le premier Article. Tout Remède excellent appartient légitimement au Public; vouloir le supprimer parce qu'il est étranger, c'est vouloir préférer son intérêt particulier, à l'intérêt general; une pareille maxime iroit directement contre le bien de la Société, & contre les vués de la Providence: Elle exige que nous profitions sagement des Découvertes les uns des autres, & que les Biens qu'Elle répand abondamment, en certains Pais particuliers, deviennent communs à toutes les Nations. C'est ainsi que les Médecins ordonnent tous les Jours du *Sel Polichreste* de *Seignette*, de la *Rochelle*, & de son *Sel Anodin*; C'est ainsi que plusieurs Drogues, qui naissent en *Asie*, & en *Afrique*, sont employées avec beaucoup de succès en *Europe*. Mr. *Tollet* n'a donc rien fait à cet égard, que ce que tout bon Citoyen auroit fait étant en sa place. Mais il demande à son tour à son Antagoniste, pourquoi il veut faire prévaloir son Remède sur celui de Mr. *Bianchi*; puisque de son propre

pre aveu , il n'est pas meilleur que celui de ce Professeur ? Le Public ne gagne rien à une pareille Découverte , & le Pharmacien seul en profite. Il est bien difficile d'agir toujours par des motifs purs & désintéressés. L'amour du Bien public n'iroit pas loin , si l'intérêt particulier ne lui tenoit compagnie.

C'est avec peine que Mr. *Tollot* relève des Faits , *dit-il* , qui tombent presque d'eux mêmes , & qu'il peut très aisément repousser contre son Collègue ; aussi auroit-il gardé le silence sur ce sujet , s'il eût pu le faire sans manquer à ce qu'il doit à son honneur & à la Vérité. Il a été ataqué le premier ; on lui a prêté des vuës , qui sont très éloignées de son caractère , & on a fait tous ses efforts pour lui faire perdre l'estime & la confiance dont Mr. *Bianchi* l'honore ; pouvoit-il se dispenser de répondre & de se justifier ?

Quant à la prétendue Identité des Pilules de Mr. *Reynet* avec celles de Mr. *Bianchi* , Mr. *Tollot* la détruit d'une manière qui paroît convaincante. 1. De l'aveu de Mr. *Reynet* , ses Pilules sont plus purgatives que celles du Professeur de *Turin*. Il y entre plus de Mercure , & il y emploie moins de Dissolvant ; Donc elles ne sont pas les mêmes que celles de Mr. *Bianchi*. 2. Elles ne sont ni du même poids , ni de la même consistance , ni de la même couleur ; Donc encore elles sont différentes.

. 3. Si

3. Si Mr. *Reynet* divise une plus grande quantité de Mercure avec moins de Dissolvant, comme il l'assure, il en résulte l'une de ces deux vérités, ou que son Dissolvant est plus fort & plus actif que celui du Professeur de *Turin*, & par conséquent qu'il est différent du sien; ou que s'il est le même, le Mercure est mal divisé, & sa Préparation défectueuse, puisque la quantité du Dissolvant n'est pas proportionnée à la quantité d'Argent vif que Mr. *Reynet* fait entrer dans ses Pilules. Qu'il choisisse. Dans le premier cas, ses Pilules sont différentes; dans le second, elles sont défectueuses. Où est donc cette Identité que l'on suppose?

Mr. *Tollot* remarque ensuite une variation de Mr. *Reynet*, qui jette un soupçon peu favorable à ce Chimiste. Il avance dans le *Mercuré Suisse*, que ses Pilules sont parfaitement semblables à celles de Mr. *Bianchi*, & dans les *Mercurés de Hollâde* & par sa dernière Affiche, il soutient formellement qu'elles sont supérieures. Comment concilier cela? Quand on a la vérité de son côté on parle toujours le même langage.

Mr. *Reynet* avoit fait regarder l'Analise Chimique, comme un moyen fort propre à développer & à distinguer les Mixtes qui entrent dans une Composition, & prétendoit avoir découvert, par cette voie, que ses Pilules sont tou-

toutes semblables à celles de Mr. *Bianchi*. Mr. *Tollot* soutient que ce moyen est insuffisant & illufoire. Il en appelle au témoignage de tous les bons *Phisiciens*, & à l'expérience. On ne fauroit par exemple, *dit-il*, découvrir par cette voie les Drogues qui entrent dans la *Thériaque*, parce que le feu est un Agent si actif & si violent, qu'il déguise, & qu'il défigure presque entièrement les substances. Par cette méthode, les Mixtes perdent ordinairement le caractère qui les distingue, & deviennent méconnoissables. On en a un Exemple sensible dans le *Cerfeuil* & la *Ciguë*, qui par l'Analyse Chimique donnent précisément les mêmes principes & en même quantité. Cependant l'un est un Aliment, & l'autre un Poison.

Enfin sur ce que Mr. *Reynet* dit avoir trouvé le secret de purifier parfaitement le Mercure, puis qu'il le met en état d'être lumineux; Mr. *Tollot* répond, que Mr. *Bernoulli* est l'Auteur de cette Découverte, laquelle Mr. *Reynet* semble vouloir s'approprier. Il ajoute qu'il est fâcheux que ce Chimiste ne soit jamais Auteur qu'en second, & que pour faire de bonnes Pilules, il ne s'agit pas de rendre le Mercure lumineux; mais plutôt de le rendre propre à l'usage de la Médecine; à moins que ce Chimiste ne veuille donner un Phosphore pour un Remède, & qu'il ne veuille orner son Laboratoire d'un nouveau Phénomène.

Mr.

Mr. *Tollet* indique à ce sujet une Opération très curieuse, qu'on peut regarder comme un Problème en Chimie; c'est une Méthode particulière de purifier le Mercure, & d'en augmenter la quantité, en le distillant avec le Sel Ammoniac & le Fer. Cette Opération peut servir à prouver qu'il entre du Mercure dans la composition du Fer.

Nôtre dessein n'étant pas de faire un Extrait étendu, nous ne dirons rien sur les Usages de l'Or dans la Médecine & sur plusieurs Citations que l'on fait à ce sujet. Mr. *Reynet* vouloit faire regarder ce Métal comme un simple ornement; on lui prouve qu'il a son utilité particulière, & que l'on peut le regarder, en certains cas, comme un bon Remède. Il n'est pas si fixe que le Chimiste le prétend, puis que la chaleur du Soleil suffit pour le diviser. On peut même facilement le réduire en Teinture, en le broiant quelque tems sur un Marbre avec de l'Eau commune, ou quelque Liqueur apropiée.

Mr. *Tollet* finit sa Réponse par une Réflexion frappante: Le Public, dit-il, ne risque absolument rien, de préférer les Pilules de Mr. *Bianchi* à celles de Mr. *Reynet*; puis que de l'aveu même du Chimiste, celles du Professeur de *Turin* sont aussi bonnes que les siennes; au lieu que nous ne convenons pas de même de l'efficacité de celles du Pharmacien.

Au-

Au reste Mr. *Tollot* assure que si Mr. R. trouve à propos de continuer cette Dispute il ne repliquera point. Lors, *dit-il*, qu'une Question a été suffisamment discutée, tout ce qu'on y peut ajoûter est l'Ouvrage de la Vanité, de l'Interêt, ou de la Vengeance. Un honnête Homme n'a garde de suivre de si mauvais Guides.



EXTRAIT *d'une Lettre écrite de Besançon, le 20 Juillet, au sujet de Mr. Taylor, Oculiste Anglois.*

Nous venons de voir tout récemment en cette Ville le fameux Mr. *Taylor*, qui se dit être Médecin du Roi d'Angleterre, à L. 24000. de Pension. Il nous a dit que d'ici il alloit faire une Opération sur l'Oeil d'un Prince, en *Espagne*. Son séjour à *Dijon*, qui ne fut que de deux jours, lui valut 200. *Louis*. A son arrivée à *Besançon*, il se fit annoncer d'une manière autant surprenante que nouvelle, & chacun crût qu'il avoit le don de faire des Miracles. A peine se fut-il reposé un moment qu'il fit inviter la *Faculté* & les *Chirurgiens* d'assister à ses Opérations. Pendant le tems que l'un de ses Compagnons de Voïage alloit faire les invitations, & qu'il

prônoit par tout son savoir, sa dextérité & ses richesses, Mr. *Taylor* visitoit les Grands, & tachoit, par les Eloges qu'il se donnoit, de gagner leurs Esprits, pour s'assurer de la confiance du Public; en quoi il ne réussit pas mal. Le même jour de son arrivée, à deux heures après midi, il fit un long Discours, devant une nombreuse Assemblée, sur l'Organe de l'Oeil, & sur les Cures qu'il avoit fait des Maladies regardées jusques ici comme incurables; & il alléqua diverses raisons probables pour établir son nouveau Système sur la Vue. Il commença ensuite à operer sur l'Oeil de deux Hommes de *Dijon*, qui l'avoient suivis, *disoit-il*, parce que son peu de séjour dans cette Ville ne lui avoit pas permis de faire ces deux Opérations. Lors qu'elles furent finies, ces deux Hommes publierent qu'ils voient très clair. Ce qui fit que les Personnes affligées de la vue y accouroient en foule. Et comme rien, à ce qu'il disoit, ne lui étoit impossible, & que toutes sortes de Maladies de l'Oeil cédoient à sa manière d'operer; où personne ne réussissoit que lui, il gagna dans quatre à cinq jours des sommes immenses. La moindre de ses Opérations étoit de 10. ou 12 *Louis*. Il n'en rebutoit aucune, & promettoit toujours qu'on verroit bien clair dans 24. heures. Il vendoit aussi une espèce de Tabac très cher, & de  
petites

petites Bouteilles chacune un Louis. Tout le monde, selon lui, en avoit besoin. Cet habiliſſime Charlatan eut une vogue étonnante; & le tems qu'il reſta ici, fut pour lui une recette continuelle. Mais malheureusement un Malade, à qui il avoit promis la vûe, au bout de 24. heures, & qui voioit encore auparavant pour ſe conduire, ne vit plus rien du tout. Un de nos Chirurgiens entreprit de lui faire rendre ſon Argent; & il en vint à bout, en portant ſes plaintes à Mr. DE DURAS nôtre Commandant. Ce Seigneur ordonna à l'Oculiſte de reſtituer l'Argent à la Perſonne qu'il avoit achevé de rendre Aveugle; ſinon qu'il le feroit mettre dans un Cachot. Après bien des réſiſtances, il fut obligé d'obeir à cet Ordre. Cette Afaire fit refléchir les Malades. Il s'envoierent mutuellement des Enquiſſaires, pour apprendre leur ſituation, & ſi quelqu'un ſe trouvoit bien des Opérations de l'Oculiſte. Et comme ils ſe virent preſque tous dupés, par l'inexécution de ſes promeſſes, & même en plus mauvais état qu'auparavant, ils commencèrent à murmurer & à redemander leur Argent. Quelques uns reuſſirent. Mais comme le Magiſtrat commençoit à recevoir des plaintes de toute part, auſſi bien que Mr. DE DURAS, on avertit l'Oculiſte de décamper ſourdeſment, ſans quoi il couroit riſque d'être lapidé.

Je vous avoue que je n'en ai pas été la Dupe; car nonobstant la science & la dextérité qu'on ne sauroit lui refuser, je ne puis croire qu'il guérissot toutes sortes d'afflictions de l'Oeil, comme il le promettoit. Vos *Mercurus Suisses* \* d'ailleurs, ne m'avoient pas prévenu en sa faveur, & les grands Eloges qu'il se donnoit ne me firent pas douter un moment qu'il ne fut grand Charlatan. Il a dit en quittant cette Ville, qu'il alloit à *Bâle*. Je doute fort qu'il ait aculé juste, ni qu'il puisse retablir sa réputation dans les endroits où il a été. Elle est entièrement tombée ici, & je ne lui conseillerois pas d'y revenir. Il y feroit une belle restitution, puis que jusques ici nous n'avons pas appris la guérison d'un seul Malade.

## PRIX

- \* Voiez les *Mercurus* de Septembre, Octobre & Novembre 1734 qui parlent des Voies de cét Oculiste en Suisse Il y a entr'autres dans celui d'Octobre, des plaintes de Genève, de Lausanne & de Berne, à peu près semblables à celles de Besançon. Cependant les Nouvellistes sur tout les Gazetiers de Hollande ont continué à parler de cét Oculiste avec les plus grands Eloges. Suivant eux Mr. Tailor a fait des Miracles en Angleterre & en France. Mais il y a bien de l'aparence que ces Miracles ont été operés sur le Papier, par la vertu efficace des Guinées, des Louis & des Ducats; & que c'est par là que le Public est la Dupe de l'Oculiste & de ceux qui le prôment.



## P R I X

*Proposé par l'Académie de Chirurgie de Paris,  
pour l'Année 1737.*

**L**E Sujet proposé par l'Académie de Chirurgie, pour le Prix de l'Année 1735. étoit : *Déterminer le caractère distinctif des Plaies faites par Armes à feu, & le traitement qui leur convient.*

L'Académie a trouvé, que ceux qui ont répondu avec succès à la première Partie de la Proposition, *sur le caractère distinctif des Plaies faites par Armes à feu*, ont trop légèrement traité la seconde, *sur le traitement qui leur convient.* C'est pour cette raison qu'Elle n'a pas crû devoir ajuger le Prix.

Une Matière aussi importante mérite bien d'être approfondie dans tous ses points. Comme beaucoup de ceux qui auroient pû appuyer leur théorie sur des faits de pratique intéressans, étoient employés dans les Armées, & qu'un tems plus tranquille pourra leur permettre de faire usage des Matériaux qu'ils auront amassés sur cela, l'Académie a jugé devoir proposer de nouveau le même sujet pour l'Année 1737.

Le Prix sera double; c'est à dire, que celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage sur le sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de L. 200. ou une Médaille, & la valeur d'une autre, au choix de l'Auteur.

Les Chirurgiens de tous Pais seront admis à concourir; on n'en excepte que les Membres de l'Académie. Ceux qui ont composé en 1735. pourront faire à leurs Mémoires les changemens qu'ils jugeront à propos, ou les mettre sous telle forme qu'ils jugeront convenables, & ils les renverront de nouveau. On prie les Auteurs d'écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention que leur Ouvrage soient lisibles. Ils pourront les adresser francs de port à Mr. *Morand*, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à *Paris*. Ils mettront à leurs Mémoires une Marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature, & couvriront cette Marque d'un Papier blanc colé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Les Ouvrages seront reçus jusques au dernière jour de Décembre 1737. inclusivement & l'Académie, à son Assemblée publique de 1738. qui se tiendra le Mardi d'après la Trinité, proclamera la Pièce qui aura mérité le Prix



**PARTICULARITES** *sur la Vie de*  
*Mr. JEROME BURCKARDT, Professeur en*  
*Théologie & Antistes de l'Eglise de Bâle.*

**M**R. JEROME BURCKARDT naquit à Bâle le  
 30. Mai 1680. Il étoit Fils de Mr. *Jean*  
*Baltazard Burckardt*, Bourguemaitre & de *Dame*  
*Salamé Gottfried*. Il commença ses pré-  
 mières Etudes dans la Ville de sa naissance ;  
 & on l'envoia fort jeune à *Neuchâtel*, pour  
 la Langue Françoisé. En 1695. Mr. *Jaques*  
*Battier* lui conféra le Degré de Maître ès  
 Arts, après avoir soutenu des Thèses avec  
 applaudissement. Outre la Théologie, il étu-  
 dioit la Langue Hébraïque sous Mr. *Mangolt*.  
 Il fut examiné en 1699. pour le St. Minis-  
 tère. En 1700. il voiağa en *Hollande*,  
 en *Frise*, en *Angleterre* & en *France*,  
 & il fit connoissance avec les Savans. De  
 retour de ses Voiages, il fut chargé des  
 fonctions de Ministre de la Maison des Or-  
 phelins. On lui remit, en 1701. l'Eglise de  
*St. Jaques*. Il fut apellé unanimément, l'an-  
 née suivante, au Diaconat de la petite Ville;  
 & en 1703. on l'établit Pasteur de l'Eglise de  
*Ste. Elizabeth*. Il épousa la même année *Da-*  
 G 4 me

me Catherine Ribiner, Veuve de Mr. Jean Louis Iselin. L'Année 1708. Mr. Burkardt fut fait Pasteur de St. Pierre; & Mr. l'Antistes Rodolph Zwinger étant mort en 1709. on le nomma Pasteur du Munster, & tout de suite Antistes & Professeur des Lieux communs & des Controverses de Théologie. Mr. SAMUEL WERENFELS le créa alors Docteur en Théologie. En 1711. on lui donna la Chaire de Professeur pour le V. Testament, vacante par la mort de Mr. J. RODOLPH WETS-TEIN. Il a été trois fois Recteur de l'Université & neuf fois Doien en Théologie. Il a créé Docteurs en Théologie feu Mr. le Professeur Iselin, & Mr. Frey, qui remplit aujourd'hui si dignement une des Chaires de Théologie. Il a consacré, par l'imposition des Mains, les trois Pasteurs de la Ville, & plusieurs de la Campagne. En 1720. il perdit son Epouse, qui lui laissa quatre Fils & quatre Filles. Il mourut le 5 Mai 1737. âgé d'environ 57. ans, après une Maladie de passé trois Mois, pendant laquelle il a fait paroître une patience admirable, & les plus saintes dispositions, pour changer une Vie périssable, en une Immortalité glorieuse.

Au reste Mr. BURCKARDT avoit d'excellens talents; une Mémoire heureuse, un Jugement solide, un Esprit vif & pénétrant, une grande habileté dans le maniement des  
 Affaires.

Afaires. Il présidoit , dans les Assemblées , avec beaucoup de dignité & propofoit les Matières avec beaucoup de force. Il étoit afable; fes manières étoient prévenantes & agréables. Il prêchoit avec beaucoup de grace , de clarté , de force & d'onction. Les Pieces qu'il a rendues publiques, fes Aumônes, les services qu'il prenoit plaisir de rendre à chacun & fur tout aux Etudians, font des preuves convaincantes de fon zèle, de fa Pieté & de fa Charité.



A Mrs. LES EDITEURS *du Mercure*, à l'occasion de l'Ouvrage de Mr. GUISI contre les Athées & les Deïstes.

**M**ESSIEURS. Dans le tems que je me propofois de vous envoyer un Extrait de l'Ouvrage de Mr. GUISI contre les Athées & les Deïstes, j'ai eu le plaisir de le voir annoncé dans vôtre Journal de Juillet. La Matière est des plus intereffantes, & il me paroît qu'elle est traitée avec beaucoup de force; ainfi ce Livre ne peut être que très utile.

Le Public est toujours bien aisé de connoître les Auteurs des Ouvrages qui ont quelque réputation. Permettez moi donc, *Messieurs*, de vous donner ici quelques particularité de  
Mr.

Mr. *Guifi*, & d'ajouter de petites Réflexions & quelques Anecdotes intéressantes, que le sujet qu'il a traité me fournit naturellement.

Mr. *Guifi*, Docteur en Médecine, aujourd'hui Conseiller & Trésorier de la Ville d'*Arau*, Auteur de l'Ouvrage Allemand contre les Athées &c. dont vous avez parlé s'est adonné à la Philosophie & aux spéculations les plus subtiles, dès sa jeunesse. Il étudia principalement dans l'Académie de *Berne*, sous le célèbre Mr. *LEEMAN*, alors Professeur en Philosophie, très estimé du Père *MALLEBRANCHE*. Mr. *Guifi* aiant fait de grands progrès dans ses Etudes, & donné des preuves de sa capacité & de la pénétration de son jugement, prit le parti de la Médecine, sans discontinuer ses Méditations sur des matières de Philosophie. Il les a poussées depuis passé 30. ans & tournées du côté de la Religion, comme il paroît, par la savante Production qu'il vient de donner au Public. Ce Livre est original en bien des choses, & il contient des Argumens très solides contre les Athées & les *Deistes*.

Plusieurs Médecins ont porté des coups sensibles à la Théologie & à la Religion. Tels sont entr'autres *Michel Servet*, Espagnol; *Jérôme Bolsec* & *Gabriel Naudé*, François; *Thomas Brown*, *Guillaume Coward*, & *Bernard Connor*, Anglois; *Antoine Wandale*, & *Jean Westrene*, Hollandois; *Jules Cesar Vanini*, &  
*Joseph*

*Joseph Borri*, Italien ; *Théophraste Paracelse* , & *Jean Conrad Dippel* , Allemand . Ces Gens là se font fait connoître dans le Monde Savant par leurs Ouvrages & leurs sentimens pernicious , & leur Mémoire est en malédiction dans l'Eglise.

Mais d'un autre côté , il s'est trouvé aussi des Medecin Savans & pieux , qui ont défendu la Religion contre les atakes de leurs Confrères , & des autres prétendus Esprits forts . Les Ouvrages qu'ils ont publié , dans l'intention de réparer les brèches faites à l'Eglise par les Incrédules , leur font beaucoup d'honneur , & leur Mémoire sera toujours en bénédiction . Les Noms de ces illustres Défenseurs de la Vérité , seront transmis , avec leurs Ouvrages , à la Postérité la plus reculée .

Entre les Savans Médecins , qui se font distingués par leur zèle pour la Religion & pour la Vérité , on doit mettre au premier rang Mr. BERNARD NIUWENTYT , Bourguemaitre de *Iurmerende* , petite Ville à 4. lieues d'*Amsterdam* . Ce Savant , né en 1654. & mort en 1718. a enrichi la République des Lettres de plusieurs Ouvrages très estimés . Il étoit bon Philosophe , grand Mathématicien , Médecin célèbre , & Magistrat habile & judicieux . Son mérite distingué lui avoit aquis une estime particulière & un grand crédit dans  
les

les Etats de sa Province ; mais plus attentif à cultiver les Sciences qu'à vide des honneurs du Gouvernement, il se contenta d'être Conseiller & Bourguemaitre de *Purmerende*, sans rechercher des Emplois qui l'auroient trop distrahit de son Cabinet. Ce Savant Homme avoit été, comme Mr. *Guifi*, dans les principes des Deistes & des Esprits forts. Plusieurs se rendoient même auprès de lui pour aiguifer leurs *Flèches* contre la Religion. Mais la pénétration, le jugement exquis & les vastes lumières de ce grand Philosophe & Mathématicien, percèrent bien-tôt les nuages qui ofusquoient la Vérité. Aiant reconnu toute la foiblesse des Argumens des prétendus Esprits forts, il mit au jour son excellent Livre, écrit en Hollandois, intitulé : *Le véritable usage de la contemplation de l'Univers pour la conviction des Athées & des Incrédules*. Amsterdam 1715. Il a été traduit en Anglois, & imprimé quatre fois dans l'espace de trois ou quatre années. Mr. NOGUEZ, Médecin en a donné une Traduction Française. Je suis redevable de ces Anecdotes curieuses, & de plusieurs autres Observations à Mr. SCHEURER \* célèbre Professeur en Théologie à *Berne*. Dans

le  
\* Mr. Scheurer a donné divers Ouvrages très estimés. Son mérite & son savoir, connus dans les Pais Etrangers l'ont fait recevoir Membre de la Société Royale des Sciences de Londres, & de celles pour la Propagation de la Foi &c.

le dernier Voïage qu'il fit à *Bâle*, il nous aprit à Mr. le Professeur ISÉLIN & à moi, qu'étant en *Hollande*, en 1717. Mr CLERMONT, Ministre, & Mr. ARSKIN, Médecin du Czar PIERRE LE GRAND, \* firent visite avec lui au célèbre Mr. *Nieuwentyt*, & que dans la conversation, ce grand Homme leur manifesta les sentimens dans lesquels il avoit été sur la Religion, & leur communiqua diverses autres particularités intéressantes.

Le fameux ISAAC OROBIO, Médecin Juif, & savant Philosophe, est aussi du nombre de ceux qui ont écrit contre les Athées, quoi qu'il professât le *Judaïsme*. Il étoit né en Espagne de Père & de Mère, qui faisoient profession de la Religion Romaine; mais qui étoient *Juifs* dans le cœur. Il fit de si grands progrès dans la Philosophie scholastique, telle qu'on l'enseigne en *Espagne*, qu'il fut fait Lecteur en Métaphisique dans l'Université de *Salamanque*. Il s'appliqua ensuite à la Médecine, & l'exerça avec succès à *Séville*. Dans ce tems là, on l'acusa de *Judaïsme*, & on le mit à l'*Inquisition*, où il demeura trois ans, enfermé dans un Cachot. La rigueur de ce Tribunal, dont il ressentit les terribles effets, n'étoit guères propre à lui faire prendre des sentimens favorables, en faveur du Christianisme. Dès qu'il fut en liberté, il

quitta

\*\* Ce Prince, qui voïageoit cette année là, se trouvoit alors à *Amsterdam*.

quitta l'Espagne & passa en France. On lui donna la Chaire de Professeur en Médecine à Toulouze ; qu'il remplit pendant quelque tems. Il passa ensuite à *Amsterdam*, où il commença, de professer ouvertement le *Judaïsme*. Il y exerça la Médecine, avec beaucoup de réputation. Lors que le Livre de *Spinoza* parut, il fit peu de cas d'un Système, dont il découvrit aisément la fausseté. L'ouvrage de *Bredenbourg*, qui en réfutant *Spinoza*, admettoit des principes qu'*Orobio* croioit aussi conduire à l'Athéisme, lui étant tombé en mains, il prit la Plume contre ces deux Auteurs à la fois, & donna au Public son *Certamen Philosophicum Adversus J. B. Principia*. En 1686. *Orobio* eut une Dispute de vive voix & par écrit avec le célèbre PHILIPPE LIMBORCH, Professeur en Théologie dans l'Ecole des Remontrans à *Amsterdam*. Ce Savant Juif mourut en 1687.

La *Démonstration Historique & Morale de la Religion Chretienne, contre les Objections & les difficultés des Athées, des Deïstes &c.* que Mr. GVISI vient de donner au Public, lui acquiert une place, dans le petit nombre des Savans Médecins, qui ont employé leur Plume à défendre la Religion & la Verité. Ceux qui consacrent leurs talents & leurs lumieres à de tels usages, font honneur à l'Humanité, & répondent aux vûes du Créateur Je suis &c.

Bâle le 13. Août 1737.



## LIVRES NOUVEAUX

E T

## PARTICULARITES

## L I T E R A I R E S.

**I**L a paru depuis peu, de l'Imprimerie de Mrs. Marc Michel Borsquet & Comp. de Lausanne, un 8vo. d'environ 220. pages, intitulé : *Deux Sermons; l'un, sur la Réformation du Pais de Vaud; l'autre, à l'occasion d'un Jeune public, prononcés en l'An 1736. Auxquels on à ajouté un Discours sur l'utilité des Catéchismes publics.* Par J MELCHIOR DU FRESNE, Pasteur des Eglises de Rolle & de Mont Le Grand &c.

L'Auteur est un Prédicateur célèbre, de qui on a déjà quelques Sermons imprimés, entr'autres, sur le Jubilé de la Réformation des Villes de Berne & de Genève, qui ont été fort goûtés. Un stile clair, pathétique, rempli d'onction & de force forme le Caractère distinctif des Sermons que nous  
annon-

annonçons. Pour les faire connoître à nos Lecteurs, nous nous bornerons à quelques traits du *Sermon* prononcé à l'occasion du *Jeune solennel* du 13. Septembre 1736. & à quelques endroits du *Discours sur l'utilité des Catéchismes*.

Le *Sermon* sur le Jour de Jeune renferme les menaces des Jugemens de Dieu sur les Pécheurs. Le sujet en est pris des Paroles de SOPHONIE Chap. I. v. 12. *En ce tems-là, je fouillerai Jerusalem à la lumière des flambeaux: Je punirai ces Hommes qui sont figés sur leurs lies &c.* Le Prédicateur étale d'abord dans son Exorde la Bonté infinie de Dieu envers les Hommes. Lors qu'ils s'aquittent de leurs devoirs, il les comble de ses bien-faits. S'ils s'en écartent, avant que de les punir, il emploie tous les moiens, qui sont dans l'ordre de sa Providence & de sa grace, pour les ramener à lui. Mais lors qu'ils en abusent, lors qu'ils méprisent les richesses de sa bonté, de sa patience &c. ils s'amassent un trésor de colère pour le jour de la colère. Il fait voir que Dieu s'est conduit de cette manière envers les Israélites. Il s'arrête aux malheurs épouvantables que le Prophète *Sophonie* annonce aux Juifs, dans le commencement de son Livre & il vient à la menace renfermée dans son Texte. Après quoi il s'exprime ainsi: *Que cette menace, que les Jugemens qui la suivirent. . . . fassent sur*

11045

*nous des impressions salutaires. Depuis longtems Dieu nous comble de ses graces : De quelle manière y répondons nous ? Nous rendons nous dignes par nôtre atachement à sa volonté de la précieuse Protection dont il nous favorise ? Helas ! reconnoissons le, dans les sentimens de l'humilité la plus profonde : Si le Seigneur nous épargne, c'est par un effet de sa miséricorde infinie. Ne le laissons pas par nôtre impénitence &c.*

Mr. Du Frêne divise son Sermon en quatre Parties. Dans la première, il donne une Explication courte & littérale des Paroles du Prophète. Il s'atache particulièrement, dans la seconde, aux Vérités que l'on peut en déduire, & il montre, qu'une grande prospérité jette souvent les Hommes dans la Corruption & dans l'incrédulité. Il fait voir, dans la troisième, que Dieu voit les Actions les plus secrètes des Hommes, & qu'il mettra leurs Péchés en évidence. Dans la quatrième, il s'atache à démontrer, que Dieu est dans le dessein de faire porter aux Hommes la peine de leurs désordres, s'ils ne se convertissent.

La première Partie présente un Tableau des plus touchans des malheurs que l'impieté des Juifs, atira sur eux, sous le Règne de Sedecias. Nebucadnetzar emporte la Ville & l'abandonne au pillage. Sedecias voit égorger ses propres enfans en sa présence. On lui creve ensuite les yeux & on l'emmenè Cap-

tif. Le Temple est dépouillé des Richesses immenses qu'il renfermoit, brûlé & démolli. Jérusalem est réduite en un Monceau de pierres. Ceux de ses Habitans qui ont échappé à l'Épée & à la faim, sont faits Esclaves & transportés à Babilone. Tel fut l'accomplissement de cette terrible menace de SOPHONIE : *Je fouillerai Jérusalem aux Flambeaux &c.*

La deuxième Partie renferme divers Exemples généraux & particuliers, qui font connoître qu'une longue & constante prospérité conduit souvent les Hommes à la Corruption & au libertinage. Ces Exemples sont tirés de l'Histoire des Juifs, de celle de l'Église Chrétienne, de divers sujets que l'Écriture Ste. nous présente, de ce que nous voyons de nos yeux, & de ce que nous ressentons nous mêmes. Il y a, à tous ces égards, des Réflexions saisissantes, appuyées & soutenues de diverses Citations des Livres Sacrés, que le Prédicateur emploie très à propos pour donner de la dignité & de la force à tout ce qu'il avance.

Dans la troisième Partie, l'Auteur prouve par le raisonnement & par l'Écriture, d'une manière très solide; qu'il y a une Cause infiniment libre, sage & puissante, qui dirige l'Univers; que Dieu voit les Hommes, & qu'il n'ignore rien de ce qui se passe sur la Terre.

**Terre.** Il réfute les Impies, qui disent dans son Texte, *que Dieu ne fait ni bien ni mal* ; & il dit de très belles choses sur la conduite adorable de la Providence envers les Hommes.

La *quatrième Partie* établit la certitude des Jugemens de Dieu sur les Pécheurs impénitens. Le Prédicateur passe en revue les châtimens dont Dieu a puni les Hommes en différens tems ; & il fait diverses Considérations touchantes à ce sujet.

L'*Application* de ce Discours répond parfaitement à tout le reste. Il fait sentir à ses Auditeurs, avec beaucoup de force, le prix des faveurs spirituelles & temporelles, dont Dieu les a comblés. Le parallèle qu'il fait de ceux à qui il parle avec d'autres Peuples, est des plus sensibles. Il faudroit le transcrire entièrement, pour en faire sentir les beautés. Sur ce qui concerne la prospérité temporelle, il dit entr'autres : *Sous le Gouvernement le plus doux qu'il y ait au Monde, nous habitons un País où l'on respire un air très pur, & où l'on trouve abondamment toutes les choses nécessaires à la Vie. Si quelqu'un, au milieu de nous, tombe dans l'indigence, on peut dire que c'est par sa faute. Otez la fainéantise, ôtez les excès de l'intempérance, ôtez la vanité & l'orgueil, ôtez la fureur des Procès, vous aurez enlevé toutes les causes de la pauvreté, dans laquelle on voit tom-*

*ber tant de Familles &c.* Après avoir étalé les bienfaits infinis que Dieu a répandus sur eux, il demande à ses Auditeurs, comment ils y ont répondu. *Je vous ai exposé ce que notre Dieu a fait pour nous : Qu'avons nous fait pour lui? ----- Si nous nous rendons justice, nous ne pouvons répondre qu'à notre confusion &c.* Il tache de disposer ensuite ses Auditeurs à reconnoître leur indignité en la présence du Seigneur, à confesser leurs péchés, à se convertir &c. Les exhortations qu'il leur adresse à tous ces égards sont des plus touchantes & des plus pathétiques. Donnons en encore quelques traits, pour finir. *Que notre prospérité ne nous aveugle point, dit-il. Voudrions nous que l'on dit de nous, La prospérité des Infénies les perd ; l'aïse des Sots les tue ? Voudrions nous changer les graces de Dieu en dissolution ? Voudrions nous être méchans dans le tems que Dieu est si bon pour nous ? Voudrions nous forcer le Seigneur à quitter, à notre égard, la qualité de bon Pere, & à revêtir celle de Juge sévère : Voudrions nous l'engager par notre ingratitude à fouiller notre conduite aux Flambeaux, & à nous faire boire la lie de la coupe de sa colère ? -- Ne nous flatons point. Pourquoi est ce que Dieu nous épargneroit, si nous continuions à l'offenser. A-t'il épargné son ancien Peuple ? Dequelle manière n'a-t'il pas traité la Nation qu'il avoit choisie*

choisie ! Avec quelle sévérité n'a-t'il pas châtié tant de Peuples, tant d'Eglises, qui n'avoient peut être pas porté la corruption plus loin que nous ? Serons nous insensibles à tous ces exemples ? Ne nous toucheront-ils point ? Considérons, considérons d'un œil attentif, la bonté & la sévérité de Dieu ; sa sévérité à l'égard de ceux qui sont tombés & sa bonté à notre égard &c. \* Les traits détachés que nous venons de rapporter, ne peuvent que perdre de la force & de la beauté qu'ils ont, étant liés avec d'autres qui ne leur cèdent en rien. Mais en voila suffisamment pour faire connoître que les Sermons de Mr. Du Frêne sont infiniment propres à contribuer à l'édification de ceux qui les liront.

Le *Discours sur l'Utilité des Catéchismes* est rempli d'instructions excellentes. L'Auteur le prononça le 2 Mars 1734. peu après son installation dans l'Emploi de Premier Pasteur de l'Eglise de Rolle. Il établit, dans la première Partie, l'Utilité des *Catéchismes* d'une manière solide, & il y joint des Réflexions instructives & édifiantes. Il marque dans la seconde, les qualités requises à un bon *Catéchiste*. Il indique, dans la troisième, la Méthode qu'il suivra dans ses *Catéchismes*. Il propose enfin aux Membres de son Eglise les dispositions dans

\* Rom. XI v 22.

dans lesquelles il souhaite qu'ils entrent pour profiter de son travail. Nous nous étendrons trop si nous voulions rapporter toutes les beautés qui se rencontrent dans ces quatre Parties. Nous indiquerons simplement quelques traits de la seconde. Il y prescrit les Règles que doit suivre un Catéchiste. 1. Puiser la Doctrine dans les sources pures de la Parole de Dieu. 2. Faire un juste choix des Matières, & se borner à ce qui est absolument nécessaire. Donner, par exemple, des idées justes & précises des grandes Vérités de la Religion, développer les Devoirs de la Morale, en faire sentir la justice, en presser l'observation par des raisons & des motifs qui portent coup, écarter les Questions plus curieuses qu'édifiantes &c. 3. Faire choix aussi d'expressions & de termes clairs, & intelligibles; chercher à instruire, & à édifier. 4. S'acomoder à la portée de tout le monde, se faire entendre aux plus simples, sans donner du dégoût & causer de l'ennui aux autres &c. 5. Rendre la Religion aimable, & tourner le goût de ses Auditeurs de ce côté là &c. 6. Développer les conséquences morales qui naissent des Dogmes &c.





*De Fide Sanctorum Veteris Testamenti , super animorum immortalitate , Vitæ futuræ præmiis , pœnis , atque æne capitibus &c. A Berne in 4. 1737.*

C'Est ici la sixième Differtation , en forme de Thèses , que Mr. RUCHAT , Pasteur & Professeur en Théologie , & à présent Recteur Magnifique de l'Académie de *Lausanne* , fait soutenir à ses Disciples , sur la Foi des Pères de l'*Ancien Testament* , touchant l'Immortalité de l'Ame , les récompenses & les peines de la Vie à venir &c. L'Auteur après avoir marqué les défauts des idées des Anciens Philosophes *Grecs & Romains* sur ces Matières , démontre , qu'au degre de clarté près , les Saints du *V. Testament* , avoient là dessus les mêmes sentimens que les Chrétiens ont présentement. L'Erudition *Græque , Hébraïque & Rabinnique* acompagne , dans cet Ecrit , la solidité des raisonnemens de l'Auteur , d'une façon à faire honneur , non seulement au savoir & au mérite de Mr. *Ruchat* , mais aussi à sa Piété. Ce Savant Professeur est d'ailleurs de ces Théologiens , qui joignent à leurs lumières une douceur in niment recommandable envers les Personnes qui ne sont pas en tout de leur sentiment.

timent. Il seroit à souhaiter que le nombre de ces Théologiens s'augmentât dans toutes les Académies.



*Tusculanes de Ciceron, traduites par Mrs. BOUHIER & D'OLIVET, de l'Académie Française, avec des Remarques. 2 Tomes in 8. A Paris chez Gandouin &c. 1737.*

*Remarques sur les Tusculanes de Ciceron avec une Dissertation sur SARDANAPALE, dernier Roi d'Assirie.*

**L**A Traduction que nous annonçons est aussi pure & aussi élégante qu'il soit possible. Il est certain qu'au cas que CICERON eut dû parler François, il n'auroit pû s'exprimer avec plus de noblesse que le font M. le Président BOUHIER & M. l'Abé d'OLIVET. Il y a, à la tête du 1. Tome, un Morceau judicieux du fameux ERASME, sur les beaux sentimens que Ciceron fait paroître dans quelques unes de ses *Oeuvres Philosophiques*, & sur tout dans ses *Tusculanes*, avec une Traduction de Mr. l'Abé d'Olivet. L'impression est très belle. Le Texte Latin est d'un Caractère plus petit que la Traduction; & on trouve sous celle ci des Notes très instructives.

Le 1er. Tome contient les deux premières  
*Tuscu-*

*Tusculanes*, & le second les trois dernières. La troisième & la cinquième sont de la Traduction de Mr. le Président *Bouhier*, & les autres de Mr. l'Abbé d'*Olivet*. Ceux qui ont vû l'excellente Traduction des Livres de *Cicéron*, de la *Nature des Dieux*, faite par ces Messieurs, auront une haute idée, & jugeront sagement de celle-ci.

Les *Remarques* & la Dissertation sur *Sardaigne*, forment un Tome que le Libraire vendra séparément ou avec les deux autres. Ce 3. Tome est cependant une suite des précédens, & les Savans le recevront sans doute avec plaisir. Ces *Remarques* & cette Dissertation sont de Mr. le Président *Bouhier*. Tout ce qui sort de la Plume de cet Illustre Magistrat est au dessus de nos Eloges. Il n'appartient qu'aux Connoisseurs du premier Ordre de sentir toute l'énergie, la sagacité & l'érudition choisie & profonde, qui accompagnent tous ses Ouvrages, qui sont encore distingués avantageusement d'une infinité d'écrits modernes, par le Caractère d'une noble & modeste liberté.

Les *Remarques* dont il s'agit sont excellentes, & feront surtout beaucoup de plaisir aux Personnes qui voudront les confronter, non seulement avec l'Original, mais aussi avec les différentes Editions qui ont paru, principalement les plus modernes, soit d'*Angleterre*, soit d'ailleurs.

La *Dissertation sur Sardanapale* aura sans doute l'approbation des Savans, qui se sont faits une Étude de la *Chronologie*, & qui sont entrés dans des discussions sur les premières & les plus considérables Monarchies du Monde. On verra avec plaisir la parfaite conformité de l'*Histoire profane* avec l'*Histoire sacrée*, aussi bien que l'exact accomplissement des Prédications des *Prophètes* touchant *Ninive*. Mr. le Président *Boubier* traite & éclaircit ce dernier Point de l'Histoire de l'Empire des *Affiriens* d'une manière curieuse & satisfaisante. Au reste cette belle & Savante *Dissertation* doit faire souhailer aux Amateurs de l'Antiquité, qu'il plaise à cet Illustre Auteur de publier ses excellentes Recherches sur les anciens *Pelasges*. Il est à desirer aussi que ce Grand Magistrat puisse continuer encore longtems, à enrichir la République des Lettres de ses Savantes & judicieuses Productions. Un Savant de cette Ville a reçu cet Ouvrage, avec divers autres Livres étrangers, dont nous nous réservons de parler une autre - fois.

**M**Rs. Jean Brandmüller & Fils, de Bâle se proposent de ré - imprimer par souscription l'*Histoire du Concile de Trente de FRA - PAOLO SARPI*, traduite en François avec des Notes, par P. Fr. LE CUYRAYER, en deux Tomes in 4to. conformément à l'Édition d'*Hollande*. Ils se serviront de

de Papier blanc colé & de Caractères neufs, & ils ne négligeront rien pour satisfaire les Soufcrivans. Le prix de la Soufcription fera 4. *Florins d'Allemagne*, ou L. 10. *Argent de France*. On paiera 2 *Florins* en foufcrivant, & 2 *Florins* en recevant tout l'Ouvrage, qui fera fini au plus tard, fur la fin de l'Année courante. On pourra foufcrire chez les Libraires des principales Villes, & à *Neuchâtel* chez Mr. *Boive*.



## A V I S.

### AUX NEGOCIANS.

L'Etablissement du MAGASIN GENERAL DE BERNE, qui a été annoncé au Public, il y a environ 10. Mois par la *Feuille Allemande* du Bureau d'Adresse No. 45. a procuré aux Auteurs de cét Etablissement la satisfaction de voir le succès de leur Entreprise répondre déjà en quelque sorte à leurs espérances. Ils ont été invités par plusieurs Négocians d'apporter quelques changemens à leur premier Plan, afin qu'il pût d'autant mieux contribuer à favoriser le Commerce & à le faire fleurir.

Pour perfectionner un dessein si louable & si avantageux, on a trouvé a propos d'établir, outre le *Magazin général de Berne* d'autres Magazins d'entrepôt en diverses Villes de *Suisse*, d'où on pourra commodément & avec économie faire passer les Marchandises dans les Lieux de leur destination. On recevra dans ces Magazins les Marchandises de *Suisse* & des Pais étrangers, pour y être vendues ou échangées.

On ne détaillera point; mais on vendra les Parties telles qu'on les aura reçues, soit en Bales, Balots, Caisses & Tonneaux. Les Ache-teurs paieront comptant, & on les fera jouir de toute la douceur possible sur les prix. Ils feront visiter & reconnoître dans les Magazins les Marchandises qu'ils achèteront; parce que les Intereffés n'écouteront aucune plainte après la Vente & la délivrance des Marchandises.

On annoncera au Public par la *Feuille d'Avis Allemande de Berne*, ou par la *Feuille Francoise* établie depuis peu à *Lausanne*, les Marchandises qui entreront journellement dans les Magazins. On y indiquera aussi celles qui manquent & que l'on souhaite d'acheter; les Articles que l'on voudra troquer, faute d'un prompt débit en Argent; quels sont ceux que l'on recevra en échange. On avisera en un mot le Public de tout ce qui pourra contribuer à son utilité & à celle du Commerce en particulier. Les Négocians pourront voir chaque Semaine au *Magazin General*,

ral , ou dans les *Bureaux d'Adresse de Suisse* ,  
 moiennant *Un Batz*, le prix fixé par les Pro-  
 priétaires aux Articles qui seront entrés dans  
 les Magazins.

Ceux qui auront des *Marchandises à vendre*  
 au deffous du cours, s'adresseront au *Magazin*  
*General* , qui pourra s'en acommoder & les paier  
 comptant à la récepti'on. Pour plus de facilité  
 on règlera le prix des Achats & des Ventes en  
 Argent de Suisse ; c'est à dire en *Ecus neufs de*  
*Six Livres de France pour L. 4.*

Enfin pour contribuer à faire fleurir les Fa-  
 briques du Canton , on se propose d'avancer  
 aux Fabriquans 50. pour Cent , ou la moitié  
 de la valeur sur les *Marchandises* qu'ils dépose-  
 ront dans les Magazins , de laquelle avance ils  
 paieront l'Interêt par Mois , à raison simple-  
 ment du 5. pour Cent par Année , & à prorata  
 du tems qu'ils en jouiront.

L'Adresse est à *Mrs. les Interessez au Magazin*  
*General à Berne.* On a franchira les Lettres qu'on  
 voudra leur écrire.



L E

M A U V A I S P A I E U R.  
 C O N T E. \*

Certain Seigneur dont la Bourse étoit mince ,  
 Mais qui jouoit , s'ornoit , mangeoit en Prince ,  
 Se vit bientôt en bute aux Créanciers,

Mat.

\* Voyez Bibliothèque raisonnée Tome 187. 2. P. page 351

Marchands en gros, en détail, maints Ouvriers ;  
 Dès le matin demandoient audience.  
 Chacun crioit qu'il perdoit patience,  
 Et que jamais à de tels Débiteurs,  
 Grands Dépensiers, mais très mauvais paiens,  
 Il ne feroit crédit pour une heure,  
 Tailleur surtout assiegeoit la demeure,  
 Plus ne vouloit entendre de raison ;  
 Depuis dix ans j'habille la Maison,  
 Sans en avoir pû toucher une obole.  
 Je ne vis point de cet honneur frivole,  
 D'être nommé le Tailleur favori,  
 D'un gros Seigneur, fut-il Comte ou Marquis.  
 Quoi, mon Ami, qu'elle est ton insolence ?  
 Vingt coups de pié dans cette large pance,  
 Dit le Marquis enflamé de courroux,  
 Te rendront ici, plus honnête & plus doux.  
 Sors au plutôt, & sans Cerémonie,  
 Va t'en au Diable, & ne vien de ta vie.  
 Point ne connois, répondit Maitre Jean,  
 Ce Monsieur là. N'est ce point vôtre Agent,  
 Votre Bourfier ? Ordonnés qu'il s'empresse  
 De me paier ; A ce prix, je vous laisse.



## E N I G M E

**J'**Ai dans mon tour quelque rapport à l'Arche  
 Que promena long-tems sur l'Eau,  
 Un vénérable Patriarche  
**Et** je ressemblerois encor mieux au Tombeau,

Si lorsque mon M<sup>étier</sup> demande que je marche,  
 Je me tenois le V<sup>entre</sup> en haut.  
 Que dis-je donc ? Je ne marchai jamais.  
 J'ai pourtant toujours quatre pi<sup>eds</sup>,  
 Qui ne sauroient suf<sup>ire</sup> à mes usages ;  
 De compte fait, il m'en faut dix,  
 Pour le moindre de mes Voiages,  
 J'ai donc toujours bes<sup>oin</sup> que l'on m'en pr<sup>ête</sup> fix :  
 Mais pourquoi faire en<sup>fin</sup>, puisque sans artifice,  
 [ Car de finesse ici qu'on n'en soubçonne pas ]  
 Je suis toujours en l'Air quand je fais mon Office ?  
 D<sup>évine</sup> qui p<sup>ourra</sup> ce Galimathias.



## LOGOGRIPE.

L<sup>Ecteur</sup>, qui prens quelque plaisir,  
 LA d<sup>évincer</sup> ce qu'on propos<sup>e</sup>,  
 Ici ce n'est pas une chose,  
 Qui puisse exciter ton desir.  
 Sept Membres composent mon Etre.  
 Les trois derniers sont-ils ôtés,  
 Aussi tôt tu verras paroître,  
 Mon Toit, ou de mon Hôte on lit les qualit<sup>és</sup>.  
 Tranche mes trois premiers, alors je suis aimable,  
 Bien fait, de bonne mine, en un mot agreable.  
 Veux tu quelqu'autre changement ?  
 Pense à ce qui t'est nécessaire :  
 Bientôt, sans avoir trop à faire,  
 Tu trouves dans mon tout un utile Elément.  
 Vous Mortels qui craignés sans cesse,  
 D'éprouver ma crûelle Loi,  
 Sachés que malgré vôtre adresse,  
 Le moindre de vos pas vous approche de moi.

Le Mot du Logogriphe du Mois de Juillet  
 est MOINEAU.

# T A B L E.

Nouv. Hiflor. & Pol. Allemagne	3
Pologne	17
Ruffie	19
France	22
Grande. Bretagne	27
Efpagne	30
Italie	31
Nouv. Littéraires. Lettre fur la Paix & l'Union des Eglifes	33
Le Spectateur Suiffe	57
Le Portrait de Polylogue	73
Maximes & Reflexions fur le Caractère de l'Indifcret	75
Lettre fur un Oifeau de proie trouvé à la Côte aux Fées	79
Ad infignem Florum Amatozem	86
Placet d'un jeune Canari à Melle. la Baronne de Schleinitz	88
Replique de Mr. Tollot à Mr. Reinet, fur les Pilules Mercurielles	91
Extrait d'une Lettre de Befançon au fujet de l'Oculifte Tailor	97
Prix de l'Académie de Chirurgie de Paris pour 1737.	101
Particularités de la Vie de Mr. l'Antiftes Burckardt de Bâle	103
Lettre à l'ocafion de l'Ouvrage de Mr. Guifi contre les Athées &c.	105
Sermons & Discours de Mr. Du Frêne Pasteur à Rolle	111
De la Foi des Péres fur l'Immortalité de l'Ame. &c.	119
Tufculanes de Cicéron traduites par Mrs. Bouhier & d'Olivet.	120
Hiftoire du Concile de Trente par Frapaolo, Edition de Bâle	122
Magazin Général établi à Berne	123
Le Mauvais Paieur, Conte	125
Enigmes & Logogripes	126



## ERRATA DE JUILLET.

- P. 39. l. 26. Vallé, lifés, Valéc
- P. 45. l. 24. borné, lifés bornés
- P. 47. l. 1. les uns fur les uns, lifés les uns fur les autres
- Ibid l. 16. qui les ocupât, lifés qui l'ocupât.
- P. 49. l. 16. chacun, lifés chacune.
- P. 53. l. 28. a la fin du Vers, du Tonnerre, lifés, des Tonnerres
- P. 56. au dernier Vers, Bien au deffus de nous, lifés, Bien au deffous &c.
- P. 57. l. 3. à la fin du Vers, du Tonnerre, lifés des Tonnerres.
- P. 58. l. 26. qu'on leur impofe, lifés, qu'on leur en impofe



Handwritten text, possibly a signature or name, appearing as a dark smudge in the upper right quadrant.

Handwritten text, possibly a date or initials, appearing as a dark smudge in the upper left quadrant.

Pices de May: à la

Idylle à M. Seignaux . . . - p. 122

Quin

Memoire sur le Cdre. - - p. 33.

Reponses à l'Idylle. - - - 49.

Voiage dans les Montagnes - p. 33